



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

VILLE DE VILLEJUIF

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le 14 décembre , le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 17 heures 05.

PRÉSENTS :

M. Pierre GARZON, Mme Anne Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, Mme Mamilla KADRI, Mme Bianca BRIENZA, Mme Cathy MOROT, Mme Valérie MORIN, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Dalila BAKOUR, Mme Malika KACIMI, Mme Mariama BELLIN ANDRE, Mme Nadine PASQUET, M. Alain LIPIETZ, Mme Anne Gaëlle TAILLE-POLIAN, M. ÖZER ÖZTORUN, M. Antoin COIS, M. David RAMOS, Mme Marie France ETTORI, M. André MIMRAN, M. Alain MILLE, M. Mahrouf BOUNEGTA, Mme Christelle ESCLANGON, Mme Aducinda DA SILVA, Mme Fadma OUCHARD, M. Mamadou TOUNKARA, Mme Valérie ARLE-FERVEL, M. Marc BADEL

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Mme GANDAIS	représentée par	M. LIPIETZ
M. BULCOURT	représenté par	Mme KADRI
M. SAADI	représenté par	M. GARZON
M. ASSOGBA	représenté par	M. DUBOC
M. DU SOUICH	représenté par	M. CHASTAGNAC
M. PARRA RAMIREZ	représenté par	M. WEBER
Mme REKRIS	représentée par	Mme BRIENZA

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. MIMRAN
Mme OUCHARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Madame Maritza MUNOZ a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Ordre du jour

1.	Délibération n° 181/2022 : Débat sur l'avant-projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) du futur Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)	16
2.	Délibération n° 182/2022 : Mise en place d'un dispositif de solidarité de soutien au pouvoir d'achat : annulation de recette et soutien alimentaire	17
3.	Délibération n° 183/2022 : Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Villejuif - L'Hay-les-Roses	18
4.	Délibération n° 182/2022 : Mise en place d'un dispositif de solidarité de soutien au pouvoir d'achat : annulation de recette et soutien alimentaire	29
5.	Délibération n° 185/2022 : Budget principal de la Ville - Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022	23
6.	Délibération n° 186/2022 : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du Budget Primitif 2023 - Budget principal de la Ville	27
7.	Délibération n° 187/2022 : Vote de la décision modificative n° 1 de 2022 du budget annexe assujetti à la T.V.A. Flobail	28
8.	Délibération n° 188/2022 : Budget annexe Flobail - Affectation du résultat de l'exercice 2021	28
9.	Délibération n° 189/2022 : Subventions allouées au mouvement associatif aux titres du fonctionnement et de l'aide aux projets	30
10.	Délibération n° 190/2022 : Convention de partenariat festival ciné junior 2023 entre la ville de Villejuif et l'association cinéma public	30
11.	Délibération n° 191/2022 : Subvention à la coopérative de l'école Simone Veil pour la mise en place d'une bibliothèque	30
12.	Délibération n° 192/2022 : Avances de subvention de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison 2022/2023	30
13.	Délibération n° 193/2022 : Convention d'objectifs et de financement dite Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne pour les années 2022 à 2025	29
14.	Délibération n° 194/2022 : Avenant 2022 à la convention d'Objectifs et de Financement ALSH Extrascolaire n° 128 855 - Bonus territoire CTG	29
15.	Délibération n° 195/2022 : Avenant 2022 à la Convention d'Objectifs et de Financement « ALSH Périscolaire » n° 128 860 - Bonus territoire CTG	29
16.	Délibération n° 196/2022 : Convention CAF - Avenant Prestation de service accueil de loisirs sans hébergements (ALSH) « Accueil Adolescent Bonus Territoire CTG »	31
17.	Délibération n° 197/2022 : Adhésion à l'Association des Villes universitaires de France (AVUF)	31
18.	Délibération n° 198/2022 : Versement d'une subvention de démarrage à la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Leo Lagrange	32
19.	Délibération n° 199/2022 : Approbation du dossier d'enquête parcellaire n° 3 de la ZAC Campus Grand Parc	32
20.	Délibération n° 200/2022 : Approbation de l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement de la ZAC Campus Grand Parc et autorisation donnée à M. le Maire de le signer	34
21.	Délibération n° 201/2022 : Dossier de réalisation modificatif n° 2 de la ZAC Campus Grand Parc	34
22.	Délibération n° 202/2022 : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2021 de la ZAC Aragon	34
23.	Délibération n° 203/2022 : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2021 de la ZAC Campus Grand Parc	35
24.	Délibération n° 204/2022 : Demande de permis de démolir la propriété communale au 20 rue de Verdun et autorisation de signature de la demande de permis	35

25.	Délibération n° 205/2022 : Demande de permis de démolition de la propriété communale située au 22 rue de Verdun et autorisation de signature de la demande de permis de démolir	36
26.	Délibération n° 206/2022 : Demande de permis de démolir la propriété communale au 47 rue Condorcet et autorisation de signature de la demande de permis	36
27.	Délibération n° 207/2022 : Adhésion au Cerema	36
28.	Délibération n° 208/2022 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par CDC Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et consignations - en vue de la réhabilitation de 60 logements dans la Résidence autonomie « Les Lozaites »	36
29.	Délibération n° 209/2022 : Subventions au bailleur social Valdevy dans le cadre de l'appel à projets aux bailleurs - Résidence Armand Gouret et Résidence Benoit Malon	37
30.	Délibération n° 210/2022 : Rémunération des agents mobilisés pour les opérations de recensement	37
31.	Délibération n° 211/2022 : Créations et suppressions de postes suite au CT du 14/11/2022	38
32.	Délibération n° 212/2022 : Élection d'un. e délégué. e pour représenter la commune au comité syndical du syndicat intercommunal pour la géothermie Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif	38
33.	Délibération n° 213/2022 : Modification de la composition de la commission communale d'accessibilité instituée par la délibération n° 093_2020	38
34.	Délibération n° 214/2022 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Modification des représentants du conseil municipal de Villejuif – Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre	39
35.	Délibération n° 215/2022 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - désignation des représentants du conseil municipal de Villejuif - MGP	39
36.	Délibération n° 216/2022 : Vœu sur les problématiques de mobilités et sur les difficultés dans les transports franciliens	40
37.	Délibération n° 217/2022 : Vœu de la municipalité relative aux mobilités	40
38.	Délibération n° 218/2022 : Vœu de soutien au peuple iranien	41
39.	Délibération n° 219/2022 : Vœu de soutien aux établissements dynamiques d'insertion de la région Ile-de-France	42

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.

La séance est ouverte à 17 heures.

Le secrétariat de séance sera assuré par Mme MUNOZ.

Monsieur le maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire

Nous allons maintenant consacrer une heure à l'Heure citoyenne comme il est de coutume de le faire durant notre mandature.

La séance est suspendue pour consacrer un temps de réunion à l'Heure citoyenne.

L'Heure citoyenne

Monsieur LAFON

Une présentation sera effectuée par les services de l'EPT. Je souhaite auparavant cadrer le débat sur l'EPT 12 de Villejuif. Les objectifs sont liés à une évolution démographique et économique qui concerne la France et l'Ile-de-France dans leur ensemble. Au niveau géographique, l'Ile-de-France connaît une augmentation régulière de sa population. De 2013 à 2019, selon l'INSEE, la croissance annuelle a représenté 50 000 habitants, du fait de l'excédent des naissances sur les décès (110 000), retraité des départs supérieurs aux arrivées, pour 60 000 habitants.

Au niveau de l'occupation des sols, l'Ile-de-France a cette particularité d'être très dense en son cœur, avec une grande partie du territoire non urbanisée. 50 % des terres sont agricoles, auxquels s'ajoutent 25 % de terres boisées. C'est dans le territoire résiduel que s'est concentrée la totalité du développement urbain de la région. Nous parlons ici d'une réalité factuelle.

Or depuis 2013, une volonté de densifier le cœur a été exprimée pour éviter l'artificialisation des sols. L'accès à l'espace urbanisé, le travail, les modes de déplacement forment un autre pan du débat. Nous avons exprimé la volonté collective de développer les transports en commun qui sont le seul outil pour contrer la pollution. C'est un axe incontournable. Pourtant, la qualité des transports en commun en Ile-de-France est inférieure à ce qui est nécessaire.

Certaines zones accueilleront des gares, des métros... ce qui augmentera la valeur de l'immobilier alentour. Se pose donc un problème d'accès aux gares et métros. La ville doit être accessible à tous, ce qui suppose que tout le monde puisse s'y loger et se déplacer. Nous cédon la parole à l'EPT pour une présentation du plan d'aménagement et de développement durable.

Monsieur FAVARD

Nous vous remercions pour votre accueil. A priori, vous connaissez bien le cadre du PLUI. Le débat en conseil municipal est un temps fort, par ailleurs, de l'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable qui vous sera présenté par Monsieur LANCTIN.

Le PLUI a une triple vocation :

- stratégique, dans la droite ligne du projet de territoire adoptée par la précédente mandature à la fin 2019 ;
- planificateur, à travers un plan de zonage qui encadre les possibilités secteur par secteur ;
- opérationnel, pour soutenir les opérations d'aménagement et de construction de toute nature.

Le PLUI participe d'un contexte plus large : la métropole du Grand Paris voire l'Ile-de-France. Le SDRIF est en cours de révision à l'échelle régionale, tandis que le SCOT est en phase d'approbation. Le PLUI en est la déclinaison locale. D'autres plans (plan de déplacement urbain de l'Ile-de-France...) doivent être pris en compte. Le plan climat-énergie territorial (PCET) apporte aussi des éléments qu'il faut articuler avec le PLUI.

Notre territoire de référence est plus vaste que Paris. Il est le second plus peuplé après Paris, et le troisième du point de vue du nombre d'emplois. Il compte plus de 700 000 habitants et près de 300 000 emplois et 320 000 logements. Villejuif est une ville qui compte.

La logique du PADD consiste pour sa part à établir un diagnostic posant quelques jalons. Il procède de temps d'échanges entre techniciens et élus en 2021, sur la base des PLU précédents. Le projet de diagnostic a été transmis aux 24 villes à partir de la rentrée de 2022. Dans ce contexte, le PADD est le document d'orientation politique du PLUI. Il exprime clairement les choix stratégiques pour les 15 prochaines années – à l'horizon 2040. Le PADD dresse des orientations. Pour la première fois, il est réalisé à l'échelle des 24 communes. Il s'appuie en partie sur les PADD municipaux. Le vice-président de l'EPT s'est par ailleurs entretenu avec les maires concernés pour alimenter la réflexion.

Le PLUI contient des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) dont le rôle est très important. Elles permettent de « zoomer » sur des secteurs particuliers ou des thématiques particulières. Les OAP peuvent également porter sur des secteurs intercommunaux, ou beaucoup plus locaux tel que le quartier. Le PADD contient également un règlement et un plan de zonage pour les 24 communes. L'approche s'inscrit dans un cadre cohérent. Dans le même temps, elle doit être la plus fine possible quant aux différents tissus urbains en présence.

2022 était l'année du PADD, aujourd'hui disponible en version « avant-projet ». Il se traduira par des OAP qui seront préparées au début 2023 puis par un règlement. L'objectif est de stabiliser une version du projet de PADD à la mi-2024. S'enclenchera ensuite une consultation des conseils municipaux et de différents acteurs, puis une enquête publique pour clore le processus. Le document sera alors amendé en conséquence et publié à la mi-2025. Jusqu'à cette date, le PLU municipal s'applique.

En parallèle, le processus de concertation préalable a été engagé. L'exercice est mené à deux échelles. La première est territoriale, avec des articles de presse, des temps de consultation, une exposition, un site internet où tous les documents seront déposés... Plusieurs moments de concertation ont déjà été organisés sur diverses thématiques comme l'eau (à Viry-Châtillon), la mobilité (à Orly), la nature en ville. Le prochain événement aura lieu à Villejuif le 26 janvier sur la thématique de la santé et du rôle de l'urbanisme en la matière.

Madame JOSEPH

Je suis chargée de la planification à la mairie de Villejuif. La concertation s'est traduite dans notre ville par deux moments de concertation spécifique. Tout d'abord, le forum de rentrée a permis aux participants de s'exprimer sur leur territoire, ses atouts et faiblesses et sur les priorités des habitants. Le stand a reçu plus de 150 contributions, ce qui démontre l'implication des Villejuifois en matière

de mobilité douce (pistes cyclables, sécurisation des cheminements piétons, amélioration des équipements sportifs ou du mobilier urbain, végétalisation, développement économique et diversification des commerces et des emplois). Les conseils de quartier ont marqué un second temps de la concertation. Ils se sont déroulés du 15 au 19 novembre. Des panneaux expliquant le PLUI et le PADD ont été exposés. Outre l'intensification de la végétalisation de la ville et l'aménagement d'espaces verts partagés, des préoccupations ont été soulevées par les différents quartiers :

- l'amélioration des accès au métro, la sécurité, le partage de la voirie entre véhicules et piétons pour le quartier sud-ouest ;
- la mobilité, l'intégration des ressourceries, tiers lieux et jardins comestibles dans le quartier nord-ouest ;
- le lien social, le réaménagement du quartier Pasteur et la crainte d'une densification vers le haut pour le quartier nord-est ;
- la sécurité, le logement social et le mode de raccordement au réseau de chaleur géothermique dans le quartier sud-est.

Monsieur LANCTIN

Je m'appête à vous présenter l'avant-projet de PADD qui servira de document de travail au conseil territorial pour bâtir un projet intercommunal. Au préalable, je rappelle que la concertation avec la population se fait à l'échelle territoriale, mais aussi à l'échelle communale, et à la carte selon les pratiques et besoins des communes. En quelque sorte, 25 consultations sont menées de front dont 24 à l'échelle des communes en présence. La concertation communale se poursuit tout au long de 2023 jusqu'au début 2024.

Le PADD est un document socle, soit un projet politique pour les élus de l'intercommunalité. C'est une projection dans l'avenir, une vision du développement du territoire qui suppose de se positionner sur les grandes thématiques. La déclinaison réglementaire, concernant les possibilités de construction notamment, découle de ce projet global.

Le PLU communal de Villejuif a été révisé en 2019. Il a subi depuis quelques modifications, la dernière le 29 juin 2021. Les grandes orientations qu'il contient visent à renforcer l'attractivité et le dynamisme de la commune, dans la perspective du développement de grandes infrastructures de transports en commun qui bouleverseront le territoire. Villejuif se veut ville durable à l'avenir. C'est pourquoi l'une de ses orientations a trait à la valorisation des espaces verts et naturels, et une autre porte sur la nécessité d'un développement urbain harmonieux, face à la pression foncière liée à l'arrivée des grandes infrastructures de transport.

Les premiers éléments de dialogue avec la ville ont permis de dégager quelques orientations à ajuster ensuite, notamment sur les liens que Villejuif souhaite nouer avec les communes environnantes. La thématique de la nature en ville devra en outre être approfondie, y compris sur le sujet de la renaturation.

Pour faire le lien avec le PADD intercommunal, un avant-projet a été travaillé sur tout 2022. L'établissement public a apporté son soutien en fonctionnant comme un prestataire de service. Il a centralisé notamment les 24 projets communaux, puis a travaillé à une esquisse de la charpente du futur PADD à partir des résultats des ateliers associant élus et techniciens d'une part, et de la concertation publique d'autre part.

En découle un avant-projet qui a pu être soumis en conférence des 24 maires concernés pour validation. Celui-ci peut donc désormais être débattu dans chacun des conseils municipaux. Les éléments qui en ressortiront reviendront ensuite nourrir le projet de PADD intercommunal. Celui-ci sera également soumis au débat au sein du conseil de territoire du Grand-Orly-Seine-Bièvre.

L'avant-projet a été construit autour de deux orientations qui s'appliquent selon des échelles spatiale et temporelle différentes. La première est celle du quotidien et de la proximité. Ici, l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants. Le territoire est soumis à de nombreuses contraintes et nuisances du fait des carrières et de la présence de l'autoroute, ce qui n'est pas sans impact sur les conditions de vie et la santé. La seconde a un caractère prospectif et se joue à plus long terme. Il s'agit d'adapter le territoire pour trouver une place à l'avenir au sein du Grand Paris.

L'avant-projet suit deux fils directeurs. Le premier est celui de l'urgence climatique, et plus précisément de notre adaptation à celle-ci. La situation est aujourd'hui critique. Le second a trait à la solidarité sociale et territoriale, afin de faire en sorte que chaque habitant du territoire ait « droit à la ville » à travers un logement digne, un accès aux équipements et à des espaces naturels. La ville doit être accessible à toutes et tous. Il en va de l'égalité entre femmes et hommes, et de la possibilité pour les plus défavorisés de demeurer à proximité de Paris.

Les deux orientations sont déclinées en six objectifs. La première orientation, celle de la proximité et du quotidien, passe par un travail sur les « vides », c'est-à-dire les espaces non bâtis (ensemble des espaces publics, places, rues, square, jardins, jardins privés des pavillons, espaces collectifs des grands ensembles), avec la volonté de créer dans ces lieux des espaces vivants, agréables, pacifiés, telles des oasis protégeant du réchauffement climatique. Il faut aussi pouvoir se loger à tout âge et quel que soit son revenu. La qualité du logement doit en outre être améliorée, la quantité ne devant pas s'accompagner d'une baisse de qualité. Il faut aussi favoriser la ville de proximité, l'environnement situé à un quart d'heure à pied ou à bicyclette. Cela suppose de pouvoir accéder relativement facilement à des espaces verts.

La deuxième orientation, celle plus prospective, il faut travailler à un développement urbain plus maîtrisé, apportant des solutions contre les nuisances : pollution de l'air, bruit, risques naturels, risques technologiques. Par ailleurs, il s'agit de porter une programmation économique productive et attractive sur notre territoire. Le territoire est riche, avec les mines de Rungis, l'aéroport et de grands incubateurs. Les élus souhaitent maintenir la présence d'un appareil productif sur le territoire pour défendre l'emploi dans l'intérêt des habitants. L'accès à l'emploi passe par un transport et une formation adaptés. Enfin, le dernier élément concerne la mobilité, c'est-à-dire, le renforcement du maillage des transports en commun, y compris après l'arrivée des stations du Grand Paris Express.

Villejuif est situé sur un plateau, à proximité de coteaux. L'urbanisation est ancienne, le long de la nationale 7. La densité est importante, avec une place significative de l'habitat collectif. Le taux de logement social est stabilisé à 37,5 %. La commune est bien desservie par les transports en commun et le sera de mieux en mieux. 30 % de la population réside déjà à moins de 100 mètres d'une station de métro ou de tramway, ce qui est un bon chiffre à l'échelle du territoire.

Madame JOSEPH

L'ensemble des orientations du PADD communal fait écho au projet de ville, à travers notamment le logement pour toutes et pour tous, qui appelle un renforcement du logement social conformément au PLU modifié de 2021. Celui-ci avait institué un permis de louer, un encadrement des loyers, la protection des quartiers pavillonnaires. Il s'agit aussi d'offrir à chacun un habitat digne en faisant émerger un nouveau paysage urbain.

La ville de toutes les solidarités est inclusive et accueillante. Elle assure un parcours résidentiel à chacun. Elle organise une transition vers la sobriété et l'autonomie énergétique et favorise les mobilités douces. L'axe 2 du PADD reprend les projets de ville suivants : la ville pour tous avec « moins de béton et plus de vert », la création d'îlots de fraîcheur et d'oasis urbaines, le fait de penser l'urbanisme au prisme de la santé au vu du changement climatique, tout en assurant le maintien et la complémentarité de l'offre de santé, en luttant contre la désertification médicale et, entre autres, en mettant en réseau les équipements de santé ainsi que la prévention et la santé environnementale au cœur des politiques publiques. Il faut aussi soutenir le tissu associatif créateur d'emplois locaux et mieux se déplacer en ville en maillant le territoire, en encourageant la pratique du vélo mais aussi des modes actifs, en développant un maillage fin de pistes cyclables et en atténuant les coupures urbaines.

Monsieur LANCTIN

Travailler sur un projet incluant le développement durable suppose également d'anticiper l'architecture du futur PLU. Le PADD sera décliné sous la forme d'orientations thématiques et sectorielles ensuite traduites au niveau local.

Monsieur LIPIETZ

Le PADD préfigure la ville de 2040, avec deux fils conducteurs : « combattre et s'adapter au changement climatique », « garantir un territoire pour toutes et tous ». Nous ne pouvons – à quelques nuances près – qu'accepter ces notions. Celles-ci sont ensuite diffractées en deux orientations et six objectifs, desquels le fil conducteur « climat » est totalement absent, puis en deux axes de onze points, et le climat fait sa réapparition au titre de l'un de ces points. Pourtant, la question incontournable à l'horizon 2040 sera : les habitants, de tous âges, pourront-ils vivre avec le climat de 2040 en île de France, et notamment dans notre bassin ?

Le but du PADD et du PLUI qui en sera déduit sera de calculer précisément l'affectation des mètres carrés en présence pour répondre aux deux fils conducteurs – sachant qu'un même espace peut remplir plusieurs fonctions. L'objectif quantitatif pour Villejuif de retour au 10 mètres carrés d'espace vert par habitant, conformément à une prescription de l'OMS, a été voté unanimement par la majorité et l'opposition. L'intention de l'OMS à travers cette description datant de l'après-guerre était de répondre à un enjeu sanitaire et non climatique. Cependant, l'herbe et les végétaux fixent le CO₂, et apportent ombre et fraîcheur – en forêt de Rambouillet, la température est inférieure de quatre degrés à celle des villes avoisinantes. De ce point de vue, ils permettent de « combattre et s'adapter au changement climatique ». Tout cela doit cependant être planifié. Pour nous, le PADD doit reprendre l'objectif quantitatif en question, mais pas uniquement. L'axe « Garantir un territoire pour toutes et tous » a été exposé clairement, plus clairement que dans les documents écrits de support. L'Île-de-France affiche un solde migratoire négatif : ses habitants la quittent. Les tendances observées laissent penser que ce déficit va s'alourdir. A priori, il ne faut pas considérer que l'axe « la ville pour toutes et tous » suppose d'accueillir toujours plus d'habitants dans un hypercentre. En fait, nous parlons de mixité sociale. Le pacte social et fiscal n'est pas prêt. Mais la CAVB fixait l'objet de 36 % de logement social à répartir sur l'ensemble du territoire. Le PADD doit tenir compte de ce fait. Il ne faut pas oublier non plus le logement étudiant et la tarification sociale dans ce quota, compte tenu de la proximité d'établissements d'enseignement supérieur.

Il faut s'adapter mais aussi lutter contre le réchauffement climatique. Libérer de l'espace au sol ne peut se faire par l'élévation des constructions, qui n'est pas neutre du point de vue de l'efficacité énergétique. La solution passe par l'enterrement des parkings.

Je n'insisterai pas sur ce qui manque dans le document, mais réduire la crise écologique à une crise climatique consiste nécessairement à oublier un certain nombre de sujets : pollution de l'air par les microparticules, bruit, problématique de récupération de l'eau de pluie, pollution des sols, les carrières...

Enfin, je conclurai par une remarque générale sur la démocratie. Les habitants de Gentilly seront amenés à se prononcer sur le PLU de Viry-Châtillon. Cela pose problème. L'empilement et l'interventionnisme de partenaires institutionnels : métropole, région... en est un autre. Il faut que les habitants choisissent leur propre paysage. Un point fort est ressorti de la consultation : le développement des espaces verts dans Villejuif. Il n'est pas question que cette volonté populaire soit menacée depuis l'extérieur. De mon point de vue, le volet démocratique n'est pas suffisamment développé dans le PADD alors que cela fait partie de la définition du développement durable.

Madame TAILLE POLIAN

Nous sommes aujourd'hui très heureux d'avoir la possibilité de revoir les règles d'urbanisme, y compris dans le cadre intercommunal. Nous considérons que les changements se feront à minima à cette échelle pour améliorer la qualité de vie au travail, qui se mesure dans la proximité, mais plus généralement dans les bassins de vie, surtout pour les grands sujets liés au transport ou à l'accessibilité aux services publics. Le groupe Génération est satisfait que le PLU corresponde désormais à une échelle plus large. Cela étant dit, la question de l'exigence démocratique doit rester centrale. De ce point de vue, il faut mener des démarches de concertation à toutes les échelles : quartier, villes, territoire, métropole. Pour améliorer les conditions de vie, il faut innover, et adapter le territoire, donc expérimenter. Nous nous trouvons dans un moment terrible, à la croisée des chemins après des années d'incompréhension, voire de déni, sur le dérèglement climatique. Nous nous retrouvons de ce fait dans une situation grave, qui se caractérise par le réchauffement, la chute de la biodiversité, et la spéculation foncière et immobilière. Nous devons donc gérer des enjeux d'aujourd'hui et de demain, ce qui fait la difficulté de l'exercice, qui suppose d'articuler les deux. Aujourd'hui, nous faisons face à la crise du logement, à la problématique de la qualité de l'air, au problème du transport, au manque de végétal... Nos enfants sont plus touchés ici par l'asthme qu'ailleurs, et notre santé est atteinte, y compris par le bruit. Nous sommes aussi dans une situation difficile au regard de l'accès au logement. Les taux de suroccupation sont importants. La population doit pouvoir obtenir un logement près des emplois et des réseaux de transport publics. A mon sens, les enjeux sont bien posés et les fils rouges bien pris en compte par le PADD. La difficulté est de pouvoir résoudre concrètement les difficultés afin d'agir sur la vie des gens.

Par ailleurs, la problématique des transports ne concerne pas que l'interquartier. Ainsi, Villejuif, en tant que ville hospitalière, doit offrir à tous les patients, y compris les plus modestes, un transport leur permettant d'accéder aux équipements et services publics qui font la richesse de ce territoire.

Quoi qu'il en soit, notre vision de l'urbanisme doit rester ouverte au changement et, je l'espère, à la « démétropolisation » du pays. Il faut aussi être attentif à l'évolution du bâti, tout en conservant le maximum d'espaces non bâtis, voire désimpermeabiliser. J'appelle de mes vœux un aménagement décompressé dans quelques années, et un repeuplement de zones aujourd'hui en voie de désertification. Cela desserrerait l'étau des problèmes sociaux et environnementaux. Outre nos responsabilités locales, nous pouvons porter une autre vision de l'aménagement du territoire plus équilibrée, moins concentrée, plus ouverte et humaine.

Monsieur COIS

Au nom du groupe communiste et citoyen de Villejuif, il me semble important de rappeler que parmi les questions se posant aux élus, celles ayant trait à l'urbanisme sont parmi les plus essentielles. Elles dictent la façon dont la ville se rénove et se construit aujourd'hui, et partant, la façon dont nous vivrons demain. Le transfert des compétences de la commune vers l'EPT est encadré par le PLUI dont le PADD est une étape incontournable. La question qui nous est posée in fine, pour évaluer la qualité du PADD, est de savoir si celui-ci est en phase avec les enjeux qui rendront notre ville plus désirable et agréable à vivre. Qu'est-ce qu'une ville « souhaitable » ?

Une ville « souhaitable » est à mon sens une ville sachant prendre part aux grands défis démographiques et sociaux. Ce n'est pas une oasis au milieu du désert. Elle se situe au cœur d'un territoire avec ses atouts et spécificités ; elle est connectée à d'autres villes qu'il faut prendre en compte. Notre territoire, en l'espèce, la région Ile-de-France, est confronté à une crise structurelle du logement due à la forte centralité parisienne, qui continue malgré tout chaque année à faire venir plusieurs dizaines de milliers de personnes, au rythme des naissances qui conduit à une augmentation structurelle de la population, (malgré les départs, on note une moyenne de 50 000 personnes de plus par an en Île-de-France), à l'évolution des structures familiales (hausse du nombre de familles monoparentales et des petites unités familiales) et à l'augmentation de l'espérance de vie. Pour répondre aux besoins de ses habitants, l'Ile-de-France aurait besoin de 70 000 logements par an. La petite couronne est particulièrement concernée par cette réalité. Dans le même temps, la spéculation et la hausse des prix de l'immobilier rendent l'installation des plus modestes quasiment impossible. Tandis que les emplois restent concentrés dans la capitale, il faut lutter contre la spéculation immobilière et continuer à construire des logements accessibles à tous.

Pour la seule ville de Villejuif, nous recevons 20 000 demandes de logements sociaux chaque année, dont un grand nombre provient de Villejuifois. Nous disposerons demain d'une offre dense en matière de transports en commun. Cette réalité permettra à la ville et à ses habitants de disposer de l'offre la plus dense après Paris. Dans ce contexte, nous devons favoriser une offre de logements, services et emplois autour de la nouvelle gare. Les habitants pourront se loger ainsi à proximité de leur emploi et pourront se rendre à leur travail par des moyens de transport plus écologiques. De la sorte, nous donnerons aux Villejuifois un accès au logement et aux services, y compris publics et aux emplois.

Une ville souhaitable est aussi une ville sachant répondre aux enjeux écologiques de notre temps. Comme l'a dernièrement rappelé le rapport du GIEC, dès lors qu'il s'approprie la majeure partie des richesses de l'humanité, le capitalisme n'est pas tenable. Pour autant, les conséquences du réchauffement climatique vont se faire sentir dans les années à venir et imposent de nouvelles manières de penser la ville. Notre territoire, la région Ile-de-France, est massivement urbanisé, mais est encore riche de plusieurs espaces de nature et de biodiversité, ainsi que de terres agricoles fertiles qu'il apparaît particulièrement important de préserver. Il y a des équilibres à trouver en fonction de la réalité de chacune de nos villes et de nos campagnes. A l'échelle de notre ville, le renforcement de la nature et de la biodiversité apparaît essentiel. Les défis qui s'ouvrent à nous sont importants en la matière. Je pense au fait de réduire la place de la voiture en ville, laquelle constitue aujourd'hui une cause majeure du réchauffement climatique et de la dégradation de la santé, et qui implique à la fois de développer l'offre de transport en commun et de faciliter le déplacement doux, notamment à pied ou à vélo.

L'objectif de réduire l'imperméabilisation des sols et d'augmenter les espaces de pleine terre est également essentiel et atteignable y compris en assumant le développement de notre ville, comme on le voit dans le projet Lebon Lamartine dont on parlera tout à l'heure, qui prévoit 8 000 mètres carrés d'espaces verts alors même que le quartier accueillera demain plus d'habitants.

La nécessité de multiplier les espaces verts accessibles pour les habitants suppose de faire preuve d'imagination ; il y a aujourd'hui dans nos villes des espaces verts qui ne sont pas accessibles. Le développement des coulées vertes, par exemple, où l'ouverture des écoles en dehors des heures de cours, peuvent être des axes forts. Enfin, la ville souhaitable est active et dynamique. Elle sait valoriser ses atouts pour y développer les emplois sur son territoire. La présence des hôpitaux est un atout fort que l'on peut valoriser en matière d'emploi accessible pour les habitants. Par ailleurs, le projet Campus Grand parc instaurera un lieu de recherche et d'activité économique. L'ensemble de ces atouts fait que l'Etat vient de confirmer Villejuif comme le futur pôle d'innovation contre le cancer.

Le projet a été pensé pour la première fois il y a plus de dix ans, sous la mandature de Claudine Cordillot. Il nous rappelle l'importance des perspectives en matière de développement urbain. En tout état de cause, le développement économique et social de notre ville se pense dans l'équilibre entre les quartiers : pôle universitaire, entreprises, commerces, économie sociale et solidaire, services publics de proximité, secteur de la santé...

Notre ambition dans les années à venir doit être de continuer à faire de Villejuif une ville où l'on peut se loger, avoir accès au transport, aux services et aux loisirs, à la nature, et bien sûr, travailler. Enfin, une ville souhaitable associe pleinement les habitants aux décisions qui les concernent. Les décisions d'urbanisme prises aujourd'hui seront déterminantes pour notre ville dans les décennies à venir. Il ne peut donc être question de les prendre sans l'implication de tous. L'heure citoyenne est un moment fondateur pour présenter les enjeux aux habitants, et les prochains conseils de quartier consacreront un temps d'échange sur le PADD. Cette méthode participative est au cœur de notre manière de penser la ville.

Les perspectives tracées se retrouvent pleinement dans le PADD proposé aujourd'hui. Celui-ci est adapté aux enjeux, et nous en soutenons la démarche et le contenu.

Madame ESCLANGON

Je ne reviendrai pas sur tous les objectifs et enjeux du PADD, qui pose les bases de la réflexion pour approfondir le futur PLUI. Ce projet a l'intérêt de dévoiler des priorités, quand bien même il ne s'agit que d'un document de travail. Nous restons sur notre faim cependant. Vous nous avez expliqué cependant que le document serait affiné, ce qui est souhaitable.

Le document émet des grands principes, des axes généraux préexistants pour la plupart, et faisant relativement consensus. Cela procède d'une volonté de ne déplaire à aucune ville du territoire. Il nous appartient à nous, élus, de travailler et réfléchir ensemble en dépit de nos désaccords afin de rendre le PADD aussi original, créatif et crédible que possible. Nous assistons à une succession de vœux pieux sur le logement de qualité mais pas cher, la réduction de la place de la voiture pour un meilleur partage de la voirie avec les transports en commun et les mobilités douces, le dynamisme du centre-ville grâce à l'économie sociale et solidaire, l'autonomie énergétique basée sur une production propre et locale, la création de quartiers sécurisés sans nuisance ni discrimination, le fait de permettre le stationnement et la recharge des véhicules au sein des entités résidentielles – ce qui entretient un débat nourri dans les assemblées de copropriétaires, s'agissant d'une mesure très compliquée à mettre en œuvre, etc.

Il y a besoin aussi de déchetteries sur le territoire, lesquelles font cruellement défaut. Au-delà des vœux pieux, les objectifs devront être réalisables.

Nous relevons cependant dans le PADD des points positifs à prioriser :

- doter les communes d'un outil permettant la réalisation de projets d'urbanisme et d'aménagement ;
- l'engagement de projets vers la transition énergétique ;
- réfléchir aux nouveaux modes de vie urbains ;
- enfouir les lignes à haute tension qui dégradent le paysage ;
- valoriser la présence des cours d'eau – désenfouissement de la Bièvre ;
- favoriser les coulées vertes ;
- renforcer la présence de la nature en ville ;
- lutter contre l'artificialisation des sols et l'imperméabilisation des jardins et espaces collectifs ;
- préserver l'habitat pavillonnaire qui sauvegarde la biodiversité et les espaces de pleine terre ;
- lutter contre la désertification médicale ;
- poursuivre le développement de la géothermie ;
- prévoir l'adaptabilité des centres commerciaux dans le temps ;
- renforcer le maillage cyclable qui est cruellement insuffisant aujourd'hui ;
- ne pas favoriser le partage d'espaces vélos/piétons comme sur la RD7 ;
- prêter une forte attention aux nouvelles formes d'habitat comme la colocation ;
- permettre la transformation des bureaux vacants en logements, parallèlement au développement du télétravail.

Nous relevons également des points de vigilance :

- Ne pas trop se faire une fierté d'avoir des projets ANRU (renouvellement urbain), lesquels sont en fait la conséquence onéreuse d'un urbanisme mal maîtrisé par le passé ;
- le développement urbain où le locatif et le logement social sont prépondérants, alors que sur notre territoire, le quota de logement social est déjà très important : la mixité doit être équilibrée sur tout le territoire, et pas que dans certaines communes du territoire ;
- le danger de penser qu'un itinéraire piéton remplacera l'usage de la voiture au lieu de développer les mobilités douces.

Nous craignons au final que le plan ne soit ambitieux que sur le papier, et qu'il se brise au final sur la réalité. Le projet est important pour l'avenir de notre territoire à condition de rester crédible en matière d'urbanisme et d'aménagement. A partir de 2025, le PLUI sera le seul document de référence en la matière, au-delà des choix propres à chaque mairie. C'est pourquoi toutes les parties prenantes doivent travailler en bonne intelligence.

Monsieur WEBER

Nous nous situons à un moment important de notre démocratie consistant à définir la ville de demain. Le PLU est désormais intercommunal. Il sera adopté par le conseil de territoire. L'adoption du PADD est prévue pour avril 2023, dans le cadre d'un processus long. L'avis des communes est sollicité.

Le PADD est un document exposant les grands principes du futur urbanisme. Le groupe Réinventons Villejuif se reconnaît pleinement dans les deux grandes orientations générales retenues dans le projet, déclinées en six objectifs stratégiques, comme fruit du travail de 24 communes. Ces axes et objectifs seront examinés systématiquement en fonction de deux fils rouges : la lutte contre le dérèglement climatique d'un côté, la solidarité et le vivre ensemble de l'autre, ce dont notre groupe se réjouit. Par ailleurs, nous encourageons vivement la dimension intercommunale. Les trames vertes et bleues n'ont de sens que dans une telle dimension, y compris les trames noires ou zones de non-éclairage qui peuvent être envisagées.

Le collectif de 24 communes doit être renforcé. Le premier règlement intercommunal sur la publicité vient d'être adopté. Nous nous en félicitons. Il reste à s'entendre au niveau financier, et à organiser la solidarité entre les communes les moins riches et les plus riches. Nous serons attentifs à ce que le PLUI soit cohérent avec le schéma directeur régional.

Nous saluons la qualité des documents préparatoires. Il s'agit d'une mine de renseignements extrêmement intéressante.

A ce stade, nous voulons mettre l'accent sur plusieurs points :

- insister sur la nécessité de développer au maximum les espaces verts ;
- de rechercher toutes les opportunités en particulier à l'approche des écoles ;
- permettre de créer les conditions réglementaires pour rendre possible la plantation d'arbres ;
- intégrer un enjeu de préservation des arbres existants ;
- exprimer fortement l'objectif de développer les circulations douces ;
- la piétonnisation permanente de certaines rues et temporaire d'autres rues ;
- le développement d'un réseau de venelles ;
- des trottoirs suffisamment larges ;
- le développement des pistes cyclables ;
- liaisons nouvelles entre les futures gares du Grand Paris Express et les pôles d'attraction (centre-ville de Villejuif) ;
- intégrer le développement de la santé environnementale – l'action sur les facteurs environnementaux permettant de prévenir, préserver, améliorer l'état de santé de la population – comme objectif prioritaire ;
- intégrer les objectifs du schéma régional d'adaptation au changement climatique, et tenir compte notamment des îlots de chaleur à Villejuif ;

- manifester une ambition renforcée au regard des enjeux de développement durable, ce qui doit se traduire par une mise en œuvre accélérée du « zéro artificialisation nette », à savoir, la protection des terres agricoles et horticoles de la commune ;
- intégrer au maximum les éléments de la charte des promoteurs et constructeurs et notamment les notions d'équilibre et de répartition entre les types de logements sociaux ou non.

Le PADD peut apparaître comme un catalogue de grands principes, mais l'important sera sa traduction concrète, qui est l'affaire de tous. Il nous paraît essentiel de mettre en place un dispositif permanent de connaissance et de débat sur la ville, l'urbanisme et les projets immobiliers. Réinventons Villejuif appelle à la création d'une « maison des projets » pour aider les habitants à s'emparer de tous les sujets.

Monsieur le Maire

Merci à tous pour vos interventions, nous parvenons au terme de l'heure citoyenne. Je laisse quelques brefs instants à Monsieur FAVARD et ses collègues pour réagir.

Monsieur FAVARD

L'exercice du PADD est compliqué. Effectivement, il s'agit en quelque sorte d'une liste de vœux pieux à ce stade. Mais à 24, trouver des vœux communs n'a rien d'évident. En ce sens, la réalisation d'un PADD est un travail important et utile. Nous sommes tout comme vous impatients de passer à la suite et d'œuvrer à la traduction concrète des déclarations de principes, ce qui impliquera nécessairement des arbitrages. Des équilibres seront à trouver. C'est pourquoi le premier item sur la place des villes est important. C'est là qu'il faudra trouver des marges de manœuvre, en particulier sur les circulations automobiles, y compris pour offrir aux enfants des espaces de qualité.

Nous nous sommes livrés à un exercice de synthèse. Les enjeux de réutilisation et de transformation du bâti existant sont importants, de même que leur équipement, par exemple pour l'isolation. Par ailleurs, des sujets qui peuvent sembler évidents aujourd'hui ne l'étaient pas encore récemment. En tout état de cause, la pression foncière est très forte, pour les habitants, mais aussi pour les entreprises, en particulier les PME. Il faudra être vigilant pour ne pas créer de phénomènes de relégation des habitants ou des entreprises sur des territoires plus lointains. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les services des villes, mais aussi les conseils municipaux, autour des arbitrages en question. Les temps d'échange seront très importants. Nous travaillons aussi avec l'Île-de-France et nous suivons de près les révisions du SDRIF et du SCOT.

Monsieur LANCTIN

Un document impliquant le consensus de 24 villes peut sembler insuffisamment précis sur certains objectifs politiques majeurs portés par telle ou telle municipalité. Désormais, l'enjeu sera de décliner ce consensus via des orientations d'aménagement quartier par quartier. Nous avons été alertés par vous et par d'autres communes sur la démocratie dans le cadre de la concertation. Nous entendons aussi votre insistance sur la place de l'arbre, et vos remarques sur le volet de la santé.

Monsieur FAVARD

Il faut comprendre également que le PLUI n'est pas une panacée. Il s'agit d'un document qui posera des bases à l'échelle spatiale, mais il devra s'articuler avec un certain nombre d'autres outils :

politique foncière, chartes, outils d'aménagement, choix politiques en termes de logement solidaire, etc. Le PLUI n'est qu'un moyen pour rendre certaines options possibles.

Monsieur LAFON

L'espace à notre disposition n'est pas infini. Il faudra tenir compte de certaines limites. Dans un quart du territoire de Villejuif, nous logeons 82 % des habitants, et dans un tiers autre, nous en logeons 18 %. Le discours sur les espaces verts ne peut s'exonérer de ce problème physique. Une des délibérations que nous examinerons porte sur un permis de démolir pour installer un jardin à proximité de l'école Simone Veil.

En ce qui concerne l'intercommunalité, le discours enchanteur est bienvenu mais en réalité, il existe de réelles difficultés pour trouver une méthode de gestion des recettes et dépenses sur le territoire. Il est fort probable que le PADD se heurte de ce point de vue à certaines difficultés lors de l'étape de concrétisation. Ainsi le veut la politique.

Par ailleurs, au sujet de la « zéro artificialisation nette », je rappelle que les PLU de Strasbourg et Toulouse ont été retoqués car le PADD ne chiffrait pas de façon suffisamment précise comment cet objectif serait atteint. Les préfets se montreront très attentifs sur ce sujet.

Pouvez-vous enfin nous rappeler les grandes étapes du calendrier ?

Monsieur LANCTIN

Le PADD définitif sera entériné le 4 avril. De notre côté, nous travaillons dès le début d'année sur les grandes orientations d'aménagement et de programmation, ce qui nous amènera jusqu'à l'été. Nous nous occuperons du zonage à partir de l'été. Nous serons les garants de la cohérence d'ensemble du document. Au final, ce sont les maires qui continueront d'autoriser les permis de construire et d'engager la responsabilité de leur commune sur la base de ce document.

Du point de vue de la méthode de travail, nous restons favorables aux ateliers et autres réunions bilatérales. C'est ainsi que nous sommes parvenus au règlement intercommunal sur la publicité.

Monsieur le Maire

Merci à tous. Je veux dire à ceux qui nous écoutent que même si les termes peuvent apparaître techniques et éloignés de vos préoccupations, ceux-ci sont en réalité connectés à vos préoccupations quotidiennes. Il faut faire attention aux termes employés. J'ai entendu parler de « vœux pieux » à plusieurs reprises. Je ne reprendrai pas cette expression à mon compte. De façon plus simple, s'il n'y a pas de vœux, pas d'orientation, pas de stratégie, le seul urbanisme possible est la loi du plus fort. Des choses qui peuvent s'apparenter selon certains à une réflexion technocratique sont en réalité une volonté d'organiser la ville pour toutes et tous, dans l'intérêt du citoyen. La logique d'orientation, de stratégie, de planification, est nécessaire, sans quoi nous continuerons de subir comme dans le précédent mandat un aménagement à la parcelle, sans réflexion sur les services publics, les réseaux, les conséquences globales des choix particuliers. Dans un tel scénario, les promoteurs prennent la ville en main au détriment de la mixité, de l'emploi, du respect du droit constitutionnel au logement, ou au détriment des différents enjeux en termes de maillage des services publics et des espaces verts. Il n'y a pas de « vœux pieux » mais une étape très importante de la réflexion sur les choix stratégiques, qui suppose la contradiction. Être d'accord sur les grands principes est une étape importante, mais quand nous passerons de l'orientation à la décision, par exemple sur la mixité, il faudra être capable de reconnaître quand la loi et les règles fixées ne sont

pas respectées – je pense par exemple aux règles du SDRIF en matière d’espaces verts et de logement social.

Je me souviens qu’il y a une dizaine d’années, les Val-de-Marnais avaient émis le vœu d’avoir accès à un métro qui ne repasse pas systématiquement par Paris. Cela avait été qualifié par le président de région à l’époque de vœu pieux. 12 ans plus tard, les premières rames d’Alstom pour effectuer une telle circulation sont en cours d’installation. Les orientations donneront lieu à des décisions. Nous prendrons le temps plus tard de la mise en œuvre des orientations. Il faut s’attendre évidemment à des échanges contradictoires sans que cela soit en soi un problème. Il faut s’emparer de ces sujets, même quand ils semblent abstraits. Les 45 élus ont pour mission commune de rendre leurs orientations intelligibles, en s’appuyant sur les documents fournis et en les traduisant de façon concrète.

Je vous propose de libérer nos invités et de reprendre le cours normal du Conseil municipal.

La séance du Conseil municipal est rouverte.

Monsieur le Maire

Je vous invite à prendre connaissance aux documents présents sur table.

Compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire

Nous commençons l’ordre du jour par l’examen du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des demandes d’intervention ? S’il n’y en a pas, je considère qu’il est adopté.

ADOPTION, À L’UNANIMITÉ

Liste des Décisions prises sur le fondement de l’article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire

Les décisions du Maire vous ont été transmises conformément aux règles de vie fixées pour faciliter les débats des commissions et la préparation du Conseil municipal. Si vous n’avez pas de remarque sur ce point, je vous propose de passer au premier rapport : le PADD.

- 1. Délibération n° 181/2022 : Débat sur l’avant-projet d’Aménagement et de Développement durable (PADD) du futur Plan local d’Urbanisme intercommunal (PLUI)**

Monsieur le Maire

L’heure citoyenne a permis d’échanger sur le sujet, mais il faut rouvrir le débat en conseil municipal. Je demande à l’ensemble des intervenants de transmettre leurs interventions par écrit. Le débat ayant eu lieu, nous pouvons en prendre acte.

Madame ESCLANGON

J'ai utilisé l'expression de « vœu pieux » sur laquelle vous êtes revenu. J'ai bien dit également que nous devons travailler pour que ces vœux deviennent crédibles.

Monsieur le Maire

J'ai quant à moi précisé que nous le ferions ensemble et que notre responsabilité était collective en la matière.

DONT ACTE

2. Délibération n° 182/2022 : Mise en place d'un dispositif de solidarité de soutien au pouvoir d'achat : annulation de recette et soutien alimentaire

Monsieur COIS

Ce vœu a fait l'objet d'un vote à l'unanimité en commission. Il me faut revenir sur quelques éléments de contexte. Les conséquences pratiques de la guerre en Ukraine et de la dérégulation des marchés ainsi que de la privatisation des biens communs essentiels (eau, transports, énergie...) sont incommensurables et dangereuses. Il était possible de faire d'autres choix politiques. Si nous disposions aujourd'hui d'un vrai pôle public de l'énergie, nous aurions à notre main un vrai outil puissant de régulation et de lutte contre l'inflation. Au lieu de cela, les gouvernements successifs se sont évertués à démanteler les entreprises publiques : EDF, SNCF, RATP, ce qui a entraîné mécaniquement une hausse des profits, une baisse de la qualité de service et des conditions de travail des agents et aussi, et chacun peut le constater à son échelle, une hausse des prix.

L'inflation touche chacun des aspects essentiels de nos vies : alimentation, énergie, électricité, essence pour ceux qui n'ont d'autre choix que de prendre leur voiture pour aller travailler... Mais cette inflation ne touche pas tout le monde de la même manière. Les plus fragiles sont en effet les plus touchés. Ils se rendent de plus en plus nombreux après des CCAS et associations de solidarité de la ville. Ces dernières ne cessent de donner l'alerte. Le Secours Populaire nous annonce qu'un Européen sur quatre est en situation de précarité. Le Secours Catholique alerte sur une augmentation importante des situations de pauvreté en 2022 et sur l'augmentation de la part des biens essentiels dans les budgets des personnes en situation de pauvreté. Les Restos du Cœur notent une augmentation du nombre de leurs bénéficiaires de plus de 60 % depuis la rentrée.

Pour sortir de cette situation, nous avons besoin de décisions fortes : hausse immédiate des pensions de retraite, hausse des salaires, arrêt des dérégulations et retour en force du service public national ou de proximité. L'Etat est en dessous de ses responsabilités en la matière, et semble parfaitement imperméable à la détresse de nos concitoyens, lui qui s'apprêtait il y a quelques mois dans le cadre du PLFSS (projet de loi de finances de la Sécurité sociale) à supprimer 15 000 places d'hébergement d'urgence, finalement sauvées grâce à la mobilisation des associations et des élus progressistes. Quant au chèque énergie départemental, il ne s'agissait que de redonner d'une main ce qui avait pris de l'autre.

Notre ville doit prendre toute sa place dans un tel contexte grâce au développement de sa politique sociale universelle qui suppose :

- la gratuité des fournitures scolaires à la rentrée pour que le droit à l'éducation ne soit pas un vain mot ;

- la politique « vacances pour tous » ;
- le soutien renforcé aux associations de solidarité et la coordination municipale d'urgence ;
- la mise en œuvre du dispositif de lutte contre les expulsions locatives voté lors du dernier conseil municipal, qui associera les bailleurs et les services de l'état pour lutter contre ce fléau qui met trop de nos concitoyens à la rue faute d'accompagnement adéquat ;
- le travail quotidien du CCAS.

La délibération que vous votez ce soir est une réaction supplémentaire à la situation exceptionnelle vécue par nos concitoyens. Nous proposons deux mesures. Premièrement, il s'agit de consacrer 200 000 euros pour permettre aux plus fragiles de pouvoir continuer à inscrire leurs enfants à la cantine scolaire. Concrètement, il est proposé d'annuler 3 mois de factures pour les familles avec de très faibles ressources. Plus de 2 000 familles bénéficieront de ce « coup de pouce ».

Deuxièmement, il faut tenir compte du fait que les besoins explosent, comme on l'a constaté lors des dernières collectes de la banque alimentaire. Les familles donatrices sont elles-mêmes confrontées désormais à des difficultés. De ce fait, les denrées collectées atteignent un volume historiquement bas. Les associations de solidarité nous ont donc alertés sur le manque de certains produits. C'est pourquoi nous proposons de mobiliser 50 000 euros de denrées alimentaires et produits d'hygiène à leur profit.

Monsieur LIPIETZ

Nous appuyons pleinement le plan présenté, mais regrettons que la mise en place du petit-déjeuner gratuit ne soit pas encore prévue. Lorsque l'on écoute les conseils d'école, on s'aperçoit que l'absence d'un petit-déjeuner rend la matinée très dure pour beaucoup d'enfants, que cela soit lié à la pauvreté ou au fait que les parents – souvent la mère seule en réalité – partent tôt au travail.

Monsieur le Maire

Nous saluons cette initiative forte de la municipalité. Dans la période actuelle, le soutien au pouvoir d'achat des familles est extrêmement important. Le débat opposant les aidés aux autres est souvent factice. Aucune famille ne paie l'exact prix de ce que ses membres consomment, comme le veut la logique du service public. De surcroît, il importe de faire un geste significatif dans cette période difficile. Nous espérons que le nouveau dispositif engendre une vague d'inscriptions à la cantine, où les repas répondent aux besoins nutritionnels des enfants.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

3. Délibération n° 183/2022 : Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Villejuif - L'Hay-les-Roses

Monsieur ÖZTORUN

Le rapport soumis au vote du Conseil a pour objet de valider la réorientation du projet de renouvellement urbain du quartier Robert Lebon. La nouvelle convention vient en remplacement de celle de l'ancienne majorité municipale. Elle engage l'ensemble des partenaires : Agence nationale

du renouvellement urbain (ANRU), EPT Grand-Orly Seine Bièvre, et les villes de Villejuif et L'Haÿ-les-Roses.

Le projet initial souffrait d'un déficit de concertation avec les habitants, ce qui avait été pointé par l'ANRU en comité d'engagement. Le projet privilégiait la promotion immobilière et organisait une densification excessive qui aurait abouti à scinder le quartier en deux parties : des tours abritant des logements sociaux d'un côté, des logements accessibles en pleine propriété de l'autre. La crèche municipale devait être rasée, tandis que l'espace public aurait été dévolu aux voitures. Ces quelques éléments suffirent à démontrer le manque d'ambition de la municipalité précédente, qui était obnubilée par la promotion immobilière sans chercher à trouver un équilibre entre les services publics pour répondre aux besoins des habitants, à l'amélioration du cadre de vie et fournir des logements accessibles aux villejuifois.

Nous avançons désormais sur la base d'une association permanente des habitants. Des avancées ont d'ores et déjà été obtenues dans le cadre de la réorientation :

- le maintien de la crèche Robert Lebon qui deviendra un « espace familles » en diversifiant ses activités et modes de garde ;
- l'augmentation des espaces verts du quartier ;
- une diversification des logements dans les nouvelles constructions, notamment avec les logements intermédiaires, et la réduction du nombre de logements initialement prévus ;
- la réhabilitation d'une grande valeur écologique des quatre tours ;
- l'attention aux circulations douces, à la requalification des espaces verts et à la coulée verte ;
- le rétablissement d'un cycle de l'eau plus naturel en « débitumant » massivement l'espace public

L'intégration d'un volet de développement économique avec l'installation dans les rez-de-chaussée d'activités d'économie sociale et solidaire.

Nous entrons dans une nouvelle phase du projet de renouvellement urbain. Les étapes importantes engagées l'an prochain sont les suivantes :

- la rénovation des quatre tours Lamartine au second semestre 2023 ;
- la réalisation de la nouvelle maison des projets en 2023 ;
- la destruction d'une barre de logements déjà vidée ;
- le relogement des locataires des barres sud et ouest suit son cours.

Sur ce dernier point, le rythme de libération des logements sociaux ne permet pas aujourd'hui de reloger tout le monde dans l'immédiat. Pour répondre au défi qui est posé, il faudra travailler en coopération avec l'ensemble des villes du territoire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le renouvellement urbain du quartier Lamartine va modifier notre ville. Nous travaillons à construire l'avenir, mais ne souhaitons pas que la mémoire des habitants du quartier Lamartine soit effacée. Le respect des habitants est essentiel pour notre municipalité et fait partie de l'histoire populaire de la ville.

C'est pourquoi notre majorité municipale a décidé par respect de l'histoire des Villejuifois de travailler à un projet culturel et mémoriel ambitieux sous la forme de travaux artistiques, et de la réalisation d'un documentaire, afin de laisser la trace des habitants aux générations futures. Enfin, l'année 2023 sera aussi marquée par le lancement de la rénovation urbaine du quartier du 8-Mai Alexandre Dumas et celle de la tour au 44 rue Mermoz. Plusieurs études concernant les autres quartiers de la ville sont engagées, dont la requalification de la place Rodin qui devrait également survenir en 2023. L'ensemble de ces actions est construit avec les différents bailleurs. Il s'agira, je pense, d'exemples à suivre pour la transformation future des quartiers de la ville. Pour conclure mon propos, notre action vise à préserver le caractère populaire de la ville, mais aussi à offrir à chacun les conditions de bien y vivre, tous ensemble.

Monsieur MILLE

Le renouvellement urbain est nécessaire. Néanmoins, il « possède » un handicap : 54 % de logements sociaux, c'est beaucoup trop. Vous risquez de commettre les mêmes erreurs que dans les années 60-70. Peut-être que dans 20 ou 30 ans ou plus, il faudra recommencer une opération de renouvellement urbain, car ce quartier a de grandes chances de redevenir plus que sensible (sécurité, etc.). Tous vos programmes sont déjà à 36 % de logements sociaux. Villejuif ne doit pas devenir une ville où la mixité n'est pas équilibrée, car les habitants risquent de partir et d'autres de ne pas y venir. Comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, décider c'est prévoir, surtout à long terme.

Madame KADRI

Si je comprends cette intervention, le logement social, pour vous, est synonyme d'insécurité.

Monsieur MILLE

Non. Mais il ne faut pas tout regrouper au même endroit sauf à créer des ghettos. Le logement social doit être réparti dans toute la ville. Je souhaite même qu'il soit uniformisé sur les 24 communes du territoire, que celui-ci offre partout le même pourcentage de logements sociaux.

Madame KADRI

Au risque de vous décevoir, aujourd'hui, les habitants de Lamartine – j'ai grandi dans ce quartier – sont ravis du projet de rénovation urbaine et souhaitent tous y rester, du fait justement de cette histoire sur laquelle Monsieur ÖZTORUN est revenu.

Monsieur MILLE

Je comprends bien. J'ai aussi mon expérience personnelle, en intervenant dans des cités pendant des années.

Madame ESCLANGON

Un projet de renouvellement urbain vise à recréer de la mixité sociale là où il n'y en avait pas suffisamment. La reconstruction prévoit 28 % de logements sociaux et 57 % d'accession à la propriété. Mais sur le quartier tel qu'il préexiste, les logements sociaux représenteront 54 % du total. C'est sur ce point où nous devons être vigilants, de sorte à faire en sorte que le projet de

renouvellement urbain réponde aux attentes des habitants à qui nous avons promis un projet de renouvellement. Celui-ci ne doit pas retomber dans les travers passés où la mixité sociale était insuffisante. Nous ne nous opposons pas aux logements sociaux, mais nous demandons que leur reconcentration soit évitée. Le taux de 54 % de logements sociaux n'assure pas la mixité. Si d'autres projets de construction font leur apparition, nous devons avoir cela en tête.

Madame TAILLE POLIAN

L'objectif d'un projet de renouvellement urbain n'est pas de créer de la mixité. Il s'agit avant tout de désenclaver des quartiers qui se trouvaient isolés, en leur facilitant l'accès aux transports publics, en assurant une meilleure connexion avec le reste de la ville.

La mixité n'est pas un problème en soi, à la différence de la paupérisation de quartiers où les habitants ont subi de plein fouet la crise économique. La crise du système libéral actuel les a placés dans une situation de pauvreté. A l'occasion de programmes urbains, il faut s'interroger sur le désenclavement, mais aussi sur l'amélioration de la qualité de vie, du bâti, des services publics, etc.

Il ne faut pas laisser penser que les programmes de renouvellement urbain visent à organiser des remplacements des populations. Je m'oppose à une telle idée. Nous souhaitons faire en sorte que les quartiers puissent bénéficier de travaux qui amélioreront la qualité de vie. Or dans les quartiers en question, de nombreuses personnes souhaitent continuer d'y vivre. Plutôt que d'attirer de nouvelles personnes, offrons-leur des conditions de vie meilleures. Si par la même occasion, la ville est plus ouverte à d'autres types de populations, en effet, c'est encore mieux. L'objectif est quand même avant tout d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers quelles que soient les personnes qui y habitent.

Madame ESCLANGON

La paupérisation du quartier n'est pas due aux crises gouvernementales – vous faites toujours tout porter sur le gouvernement – mais simplement parce que de mauvais choix ont été faits, avec uniquement des logements en PLAI. L'attribution des logements n'a pas été harmonieuse, ce qui a entraîné la paupérisation des quartiers. La mixité sociale n'a pas été gérée, y compris au sein du logement social.

Monsieur LAFON

Tout à fait. La mixité sociale dans le logement social est possible. C'est d'ailleurs bien ce à quoi s'attache le programme qui est présenté. Vous ne pouvez pas appeler de vos vœux la mixité et stigmatiser le taux de 54 % de logement social.

Madame ESCLANGON

Je fais la différence entre un projet vertueux qui prévoit 28 % de logements sociaux et un volet de mixité sociale, et le quartier où des projets comportent encore des taux de 100 % de logement social. Les futures affectations des logements sociaux devront assurer la mixité dans le logement social, auquel cas le taux de 54 % pourra être modifié.

Monsieur ÖZTORUN

L'opposition estime que c'est de la faute des gens lorsqu'ils se trouvent dans une situation sociale difficile. La question est simple : soit l'on fait peser sur l'individu l'ensemble des défauts de la société, soit l'on reconnaît un problème dans l'organisation de celle-ci et l'on y remédie. Si l'on fait peser en permanence le chômage, les difficultés scolaires sur les individus en dépit du recul du service public et des conditions particulières d'apprentissage dans les quartiers en question (classes surchargées, enseignants moins nombreux, etc.), cela revient à déresponsabiliser les pouvoirs publics. Nous parlons d'un système, au-delà de la ville de Villejuif, qui renforce les difficultés sociales. Nous voulons agir pour obtenir davantage d'égalité pour les jeunes générations. Le fait de briser des ségrégations territoriales et sociales permettra aux habitants de s'émanciper et ouvrira des perspectives d'évolution sociale et d'épanouissement à la collectivité. Les individus ne sont pas totalement responsables de leurs conditions d'existence. Il faut sortir de la logique selon laquelle la misère appelle la misère.

Par ailleurs, la politique gouvernementale a en effet contribué à attaquer la politique du logement social. La marchandisation règne. Combien de Villejuifois peuvent-ils aujourd'hui acheter un bien immobilier dans leur ville ? Très peu. Ils s'en vont donc de plus en plus loin. Nous préférons construire des logements intermédiaires pour permettre aux enfants des Villejuifois de rester à terme dans leur ville, en dépit d'une politique nationale qui a sacrifié depuis des années le logement social, qui l'a diabolisé en laissant croire que tout un chacun pouvait devenir propriétaire dans n'importe quel quartier de Paris, ce qui est évidemment totalement faux. Par ailleurs, il y aura de nouveaux Villejuifois et nous les accueillerons, conformément à notre culture, les bras grands ouverts, qu'ils viennent de Paris, d'Espagne ou d'Algérie.

Madame ESCLANGON

Vous mélangez de nombreuses choses. Nous avons entendu votre dogmatisme sur la question du logement, mais ce n'est pas l'enjeu. Surtout, je tiens à vous rappeler que la politique de l'ANRU que nous appliquons provient justement du gouvernement. En effet, la politique de l'ANRU est une aide du gouvernement pour des projets de rénovation urbaine. Il prend plus que sa part dans l'aide sociale au logement. Votre propos est à mon avis très exagéré et il n'y a pas que la municipalité de Villejuif qui fait cas de ces personnes.

Monsieur CHASTAGNAC

Si l'on cherche les responsables d'une situation, il faut regarder du côté de la loi Elan, qui prévoit de « chasser les familles les moins en difficulté de tous les quartiers populaires » - c'est écrit « noir sur blanc ». Le risque provient de là et non de l'ANRU. Or le gouvernement ne remet pas en cause cette loi, mais l'accompagne au contraire avec le maximum d'ardeur.

Monsieur le Maire

J'ai laissé courir ce débat, car il est très représentatif de l'opposition des orientations en présence entre majorité et opposition. Il est important de connaître ces points de vue. La réalité du quartier a été évoquée en termes négatifs : insécurité, concentration, etc. Or il est indiqué dans le rapport que l'immense majorité des habitants souhaitent demeurer dans ce quartier prétendument peu sûr et peu agréable à vivre. Nous n'allons pas décider à la place de gens qui souhaitent continuer de vivre à Lamartine. Nous travaillerons au contraire à la question du renouvellement urbain.

En outre, vous avez parlé comme si le mal originel remontait à la création de la cité. Il faut savoir que celle-ci a résorbé l'un des plus grands bidonvilles du sud francilien qui accueillait essentiellement des populations migrantes, mais aussi la classe ouvrière en général, à une époque de plein-emploi où les travailleurs venaient de tous les coins d'Europe et d'Afrique du Nord pour contribuer à reconstruire la France. Ils étaient accueillis avec un emploi à bas salaire et des planches de bois pour se loger. En fait, la cité a été un immense progrès de civilisation pour ceux qui sont passés de la baraque en bois au logement équipé, mais aussi pour tous ceux qui constataient que l'on ne peut pas vivre bien au pied d'un bidonville. De fait, je vous invite à vous rendre compte à quel point on voit aujourd'hui renaître ces bidonvilles au pied de nos autoroutes et dans les empreintes foncières délaissées. La mixité, ce n'est pas d'empêcher le logement de certaines catégories, mais d'obliger les villes ne jouant pas le jeu à construire des logements sociaux. Monsieur MILLE, vous dites qu'il faut que tout le monde construise du logement social. Nous sommes d'accord, mais dans ce cas, il faut que les villes hors-la-loi y soient contraintes, et ce n'est pas du dogmatisme que de l'exiger. Je rappelle par ailleurs que les 25 % ne sont pas un plafond mais un plancher. La crise est massive.

Chaque jour, je suis ému par la même anecdote que je vais vous conter. Tous les jours, nous recevons dans les boîtes aux lettres du Père Noël au moins une lettre d'un enfant réclamant un logement pour ses parents, l'effacement de la dette de papa ou maman, un emploi pour papa ou maman... A l'âge d'un enfant, on ne devrait pas écrire ce type de lettre au Père Noël. Quant à nous, nous devrions nous offusquer de cette situation où l'on s'adresse au Père Noël plutôt qu'aux politiques pour avoir accès au logement ou à l'école...

Monsieur MILLE, vous êtes manifestement d'accord pour généraliser le logement social partout, mais la semaine dernière, il y avait une manifestation devant la préfecture de région à l'initiative de mon collègue Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers, sur la question, or vous n'y étiez pas, vous et votre parti. Je ne vous ai d'ailleurs jamais vu dans aucune manifestation pour réclamer que Saint-Maur, Neuilly-sur-Seine, Saint-Mandé, Vincennes, Charenton, Sucy-en-Brie... produisent du logement social. Ce n'est pas de la théorie, mais du concret.

Je m'honore qu'avec l'ANRU, en associant les habitants, nous essayons de construire la ville de demain. Monsieur MILLE, ne vous inquiétez pas. Nous reprendrons ce débat. Je sais que je ne vous convaincras pas néanmoins, car votre ADN, c'est d'empêcher de répondre aux besoins en logement de la population.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION.

4. Délibération n° 185/2022 : Budget principal de la Ville - Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022

Monsieur CHASTAGNAC

Le rapport a été voté à l'unanimité moins une abstention lors de la première commission municipale. Comme on le fait classiquement en fin d'année, la décision modificative permet de procéder à des ajustements comptables avec peu d'incidence financière. Cette décision s'inscrit dans les orientations financières de l'année. En dehors des pures écritures comptables, nous parlons de 0,9 % du fonctionnement et un peu moins de 4 % du budget d'investissement.

Nous avons souhaité inscrire dans la DM l'augmentation des recettes de fonctionnement. Nous avons construit le budget de manière prudente au vu des aléas de 2020 et 2021. En 2022, nous

observons un retour progressif à la normale qui se traduit notamment par 123 000 euros de plus sur les redevances de stationnement. Quant à la hausse de la fréquentation des accueils périscolaire et extrascolaire, nous ne l'avons pas inscrite dans la DM en revanche, car cela finance la gratuité de la cantine de novembre à décembre pour les quotients familiaux de 1 à 7 et en novembre pour les quotients de 9 à 10. Cette augmentation de la fréquentation est d'ailleurs un bon indicateur de la qualité des services publics locaux.

Une autre bonne nouvelle concerne la masse salariale. Pour la première année, tous les crédits seront consommés, y compris les provisions. Une rallonge de 200 000 euros est même inscrite dans la DM. Par le passé, nous n'avons pas dépensé tous les crédits. Aujourd'hui, l'organisation est en place ; les recrutements sont dans une bonne dynamique ; le plan de « déprécarisation » est lui presque terminé. En outre, la revalorisation du point d'indice a eu un impact positif pour les agents.

Enfin, nous avons inscrit dans la DM la dernière touche quant au nettoyage de la dette, soit une dernière opération pour finaliser la sortie des emprunts à risque. Nous avons aussi souhaité matérialiser les décisions financières dans le cadre du plan de sobriété énergétique. Nous avons annulé les illuminations de Noël et avons décidé d'en suspendre le renouvellement, ce qui représente une économie de 167 000 euros sur l'investissement cette année.

Nous avons aussi décidé de rendre transparents autant que faire se peut les décalages budgétaires quand ils étaient connus, pour éviter de s'endetter pour rien. Certaines dépenses du BP et BS ne seront pas consommées sur l'exercice. Elles sont annulées. C'est le cas de l'enveloppe de soutien aux bailleurs sociaux pour l'entretien des espaces publics, puisque seuls deux dossiers ont été validés pour moins de 300 000 euros. Le million d'euros prévu ne sera pas dépensé. Il en va de même pour des procédures d'acquisition foncière dont les délais de recours font que les achats n'auront lieu qu'en 2023.

Le dernier cas est celui du montant dédié aux achats d'espaces verts. Nous n'avons pas ménagé nos efforts auprès de nos partenaires institutionnels pour obtenir des mises à disposition ou transferts de propriétés les moins coûteux possible.

Nous travaillons autant que possible à éviter de déboursier de l'argent public de la ville. Nous réduisons de la sorte le recours à l'emprunt de 2,7 millions d'euros. Au vu de l'augmentation des taux d'intérêt, poursuivre le désendettement de la ville est un acte de bonne gestion. Le parti pris qui est le nôtre a été, lors du vote du budget administratif, de laisser les crédits dans le budget 2021 même s'ils n'avaient pas été dépensés, ce qui n'est pas courant en ce qui concerne le budget de fonctionnement. Pour éviter toute polémique inutile et tenir compte de l'élévation des taux d'intérêt, j'ai demandé aux services d'annuler des dépenses qui ne seront pas effectuées, ceci afin d'éviter de s'endetter aujourd'hui pour une dépense future. Aucun projet n'est abandonné, mais nous prenons compte d'un report dans le temps qui permettra des coûts de financement moins importants que prévu. Ceci est fait en toute transparence.

Madame ESCLANGON

Vous nous demandez de voter une décision modificative sur le budget de 2022 qui conduirait à réduire le budget de l'exercice, le budget primitif plus le budget supplémentaire de juin. La réduction représenterait 894 000 euros sur le fonctionnement et 2,189 millions d'euros sur la partie investissement. A vous entendre, la DM est une bonne nouvelle et paraît peu importante. Dans la section d'investissement, cela se traduit par une annulation de crédit de plus de 3,3 millions d'euros, ce qui montre l'incapacité de la commune à mettre en œuvre ses projets d'investissement, ou sa propension à surdimensionner le budget au regard des projets réels.

La décision modificative est confuse, imprécise, voire fautive. Les éléments de référence de la maquette budgétaire ne sont pas corrects. En page 9, il est question de montants sur l'exercice pour les dépenses d'investissements qui ne correspondent à aucun montant du budget supplémentaire de juin. Le budget de l'exercice de décembre est rehaussé de 2,517,403 millions d'euros sans que nous puissions savoir pourquoi.

Le budget supplémentaire de juin était de 21,676 millions d'euros avec une proposition nouvelle de 4,265 millions d'euros. C'est ce que nous devrions retrouver aujourd'hui au lieu de 28,457,403 millions d'euros au titre du budget de l'exercice. Il en va d'un écart de plus de 2 millions d'euros qui est inexplicable. Dans le reste à réaliser ou le budget de l'exercice, on devrait retrouver les montants non utilisés en 2021, mais ceux-ci ont disparu. Par conséquent, dans la dernière colonne, le montant indiqué pour les dépenses d'investissement est nécessairement faux. Nous ne savons donc pas sur quoi nous votons réellement. Pourtant, les modifications proposées ne peuvent être sans impact. Il y a forcément un changement d'équilibre entre investissement et fonctionnement.

De plus, les évolutions de la masse salariale auraient pu être anticipées dès lors que le changement du point d'indice est intervenu le 1^{er} juillet, le surlendemain du budget supplémentaire de juin. Prétendre que les montants de l'évolution n'étaient pas précisément connus est facile. Sur les admissions en non-valeur, il est surprenant qu'aucune provision pour dépréciation ne soit constituée, d'autant plus que dans le budget, il y a une reprise de 400 000 euros qui n'a pas été utilisée. Du côté des investissements, vous prétendez procéder au redéploiement de 688 200 euros de crédits dédiés à l'entretien courant de bâtiments communaux pour financer des besoins imprévus en investissements. Or l'entretien courant relève de dépenses de fonctionnement.

En plus de la maquette budgétaire mal conçue, vous amputez discrètement le budget d'investissement de 4,373 millions d'euros soit près de 12 % du total. C'est en effet un moindre besoin d'endettement, mais aussi un signal négatif quant à la capacité à investir pour assurer la pérennité des équipements de la ville pour la seconde année consécutive.

Dans ces conditions, notre groupe pourrait voter contre le rapport, mais nous préférons attendre vos explications pour nous positionner.

Monsieur LIPIETZ

Il est dommage que Madame ESCLANGON n'ait pas participé à la première commission où elle aurait trouvé réponse à la plupart de ses questions.

Nous souhaitons intervenir sur les trois premières réalisations d'investissements. Nous voterons la DM. Pour autant, nous ne comprenons pas pourquoi vous avez cédé aux imprécations de Madame ESCLANGON. Il n'était pas nécessaire d'annuler des dépenses d'investissement. Les économies sur l'endettement ne seront pas significatives à mon avis, et la technique consistant à annuler un investissement au motif qu'il n'était pas terminé au 31 décembre pour le reporter sur le 1^{er} janvier ne me paraît pas utile.

Par ailleurs, il y a tout de même des principes. 700 000 euros sont prévus pour accompagner les bailleurs sur l'entretien de l'espace de vie des locataires. Or un seul a accepté des dépenses subventionnées à 50 % par la ville ; les autres, connaissant pourtant cette aide municipale, ne jugent pas bon d'intervenir pour le bien des locataires. C'est profondément choquant. Il faut inciter les bailleurs à participer à l'entretien.

Une deuxième annulation concerne l'achat de terrains destinés à accueillir des espaces verts. L'objectif annoncé ne pourra donc pas être tenu. Sous prétexte de diminuer le reste à réaliser et de

se protéger des attaques de Madame ESCLANGON lors du prochain vote, la dépense est annulée. Elle pouvait simplement être reportée sur le « reste à réaliser ».

Enfin, le plus regrettable est l'annulation concernant les illuminations de Noël, une dépense inscrite au budget d'investissement. Nous apprenons que Villejuif participe à l'effort national de sobriété électrique. Il est évident qu'allumer toutes les guirlandes à 17 heures le dernier mercredi avant Noël serait la meilleure façon de provoquer un black-out. Il est évident aussi que nous avons parfaitement conscience de la situation – qui n'a rien à voir avec la guerre en Ukraine mais qui est due à l'état du parc nucléaire. Pourquoi ne pas éliminer Noël, à tout prendre ? En réalité, il y a d'autres façons de produire de l'électricité. Il existe des guirlandes à énergie photoélectrique qui s'éteignent vers 22 heures et ne se rechargent plus. Ce type de matériel aurait pu être un investissement durable. La mairie prétend ne pas avoir eu le temps de passer de tels marchés. Elle pouvait pourtant anticiper. J'espère que ce type de Noël sera prévu pour le prochain Noël. Quoi qu'il en soit, nous voterons favorablement sur ce budget rectificatif.

Madame LEYDIER

Madame ESCLANGON, vous critiquez la décision modificative, mais si vous aviez lu le compte-rendu de la commission n° 1 présentée, vous auriez compris la méthode. L'objectif était justement d'avoir le compte le plus proche possible du budget prévisionnel. La décision modificative visait à être au plus près de ce qui avait été voté initialement. L'an dernier, vous aviez eu un discours totalement inverse en critiquant le compte administratif. Quand le compte administratif est trop important, vous vous plaignez, et quand l'on essaie de coller le mieux au budget initial, vous vous plaignez également. Je vous invite à faire un choix.

Dans un contexte complexe en ce qui concerne les finances des collectivités territoriales, nous avons fait le choix de la transparence pour informer au mieux les Villejuifois.

Quant au budget RH dont vous vous gaussez, il ne fait pas que financer l'augmentation de la masse salariale toutes choses égales par ailleurs. En effet, nous avons recruté. Il y a plus d'agents à l'accueil logement, plus d'ASVP, plus d'assistants sociaux. Nous avons dû également tenir compte du « Ségur de la santé » et des revalorisations afférentes. Les Villejuifois constatent que nous agissons concrètement et fidèlement aux engagements pris vis-à-vis d'eux. Madame ESCLANGON, merci de ne pas dire une chose en 2021 et le contraire en 2022. Surtout, nous avons tout fait en commission où une collègue à vous était présente, pour expliquer le plus clairement possible le contenu de la décision modificative.

Monsieur CHASTAGNAC

Il y a eu une première commission très instructive en effet, avec un compte rendu très fidèle. J'invite tout le monde à le lire.

Tout d'abord, lorsque l'on parle de travaux d'urgence, nous parlons bien d'investissement. De plus, d'aucuns prétendent qu'il n'y aurait pas de conséquences sur le budget. En réalité, il y en a une : la baisse de l'emprunt, qui est très importante compte tenu de l'augmentation actuelle des taux d'intérêt.

Si l'on ne dépense pas tout le budget d'investissement, c'est tout simplement car certains projets complexes supposent des études et sont parfois reportés en raison d'aléas, ce qui entraîne nécessairement le report de certaines dépenses. Pour autant, la totalité des grandes opérations du début de mandat ont déjà été finalisées : réhabilitation de la façade ouest de l'église Saint-Cyr, construction de la salle des arts martiaux à Pasteur, l'aménagement de la maison des projets, la

finalisation de la halle Colette Besson, la liaison entre Colette Besson et Karl Marx, le lieu associatif ouvert dans les premiers mois de la mandature pendant la crise sanitaire, la réfection du parc Pablo Neruda avec la participation des habitants, l'aménagement des cours d'éveil, le tiers lieu, les terrains de tennis, etc. Nous n'avons pas à rougir de notre bilan concernant les investissements. Enfin, nous ne renonçons pas à l'acquisition d'espaces verts. En revanche, nous souhaitons négocier les meilleures conditions d'acquisition possible.

En ce qui concerne les illuminations de Noël, nous sommes intéressés pour trouver des solutions ensemble pour l'année prochaine, pour concilier nécessité d'économiser et plaisir de la fête pour tous.

Madame ESCLANGON

Le sujet de mon propos n'est pas de savoir pour quoi vous investissez, mais de regretter que l'objet du vote est une décision modificative qui comporte des chiffres erronés. C'est sur ce point que je demande des explications. J'ai entendu Madame LEYDIER. Il est vrai que je n'ai pas eu le temps de lire le compte rendu de la commission, mais d'après l'entretien que j'ai eu avec Madame DA SILVA, ce compte rendu ne répond pas à mon interrogation. Nous voterons contre la décision car les chiffres ne sont pas en adéquation avec le budget supplémentaire voté en juin 2022. J'attends toujours les explications sur les écarts de montants – je vous laisse à ce sujet le bénéfice du doute. Si elles ne sont pas apportées, je peux d'ores et déjà vous annoncer que je déposerai un référé au tribunal administratif. Ce soir, la maquette comporte des chiffres faux, à mon grand regret.

Monsieur le Maire

C'est votre droit. Cependant, nous ne sommes pas à mon avis sur le terrain de l'insincérité, bien au contraire. La difficulté est collective et nationale à mon avis. L'appel du président de l'AMIF qui n'est pas du même camp politique que moi est instructif sur ce point. Ce dernier alerte sur les difficultés des maires et sur l'absence de balises claires sur certains sujets.

Monsieur LIPIETZ a évoqué une seconde difficulté : la difficulté d'obtenir des bailleurs une contribution à l'amélioration du cadre de vie, même quand les mairies proposent un cofinancement. Il y a un problème qui n'est pas strictement financier mais révèle des difficultés à tenir les échéances et jalons des projets pour un problème de capacités. Nous avons des échanges avec les bailleurs sur ces points, sur les difficultés de recrutement sur un marché très tendu en Ile-de-France, etc.

Je partage l'avis de Madame LEYDIER sur le fait que nos investissements sont visibles de tous. Vous pouvez décider de porter la contradiction sur un autre terrain néanmoins, si vous le souhaitez.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

5. Délibération n° 186/2022 : Ouverture de crédits d'investissement par anticipation au vote du Budget Primitif 2023 - Budget principal de la Ville

Monsieur CHASTAGNAC

L'examen du budget 2023 est prévu en mars prochain. Il faut donc définir les conditions de réalisation des dépenses relatives à l'investissement pour assurer la continuité de l'activité des services communaux sur les trois premiers mois de l'exercice. En conséquence, je propose

d'appliquer les dispositions prévues dans le Code général des collectivités territoriales et d'autoriser à compter du 1^{er} janvier l'engagement des dépenses d'investissement annuelles dans la limite du quart du crédit ouvert au budget 2022, hors reports et remboursements de la dette. Le plafond de 5 131 375,20 euros sera affecté comme indiqué dans la délibération.

ADOPTION

6. Délibération n° 187/2022 : Vote de la décision modificative n° 1 de 2022 du budget annexe assujetti à la T.V.A. Flobail

Monsieur CHASTAGNAC

J'ai demandé aux services de préparer un historique synthétique au sujet du Flobail, afin de le partager avec vous.

Par délibération du 17 décembre 1998, le Conseil municipal a décidé de recourir à une convention de crédit-bail pour acquérir 4 biens immobiliers auprès de la SEMASEP. La décision était confirmée par une décision du 18 février 1999. Simultanément, un contrat de crédit-bail était signé avec Flobail, actuellement Dexa-Flobail, pour une durée de 25 ans au terme de laquelle la ville serait propriétaire des biens. L'échéance était donc fixée au 29 mars 2024.

En 2010, la ville a souhaité racheter par anticipation deux biens : celui de la trésorerie qui avait quitté les lieux de la place du Moutier, et donc qui ne payait plus de loyer, et le local situé au 70 rue de Verdun, resté sans affectation depuis de longues années, ce qui grevait le budget de la ville d'une dépense sans recette. Il reste la maison de la santé et du handicap et le 17 Paul Bert, sans affectation, qui seront attribués en pleine propriété le 1^{er} avril 2024.

Une décision modificative est nécessaire pour prendre en compte le résultat constaté en 2021 sur le compte administratif représentant un excédent de 7 681,03 euros. Il convient donc d'ajuster les inscriptions du budget primitif 2022.

Monsieur WEBER

Paul Bert est un lieu extrêmement visible. Nous avons le temps (six trimestres) avant d'entrer en pleine propriété de penser un projet pour utiliser ce lieu plutôt que de le laisser à l'abandon. Une maison des projets est envisageable par exemple.

ADOPTION

7. Délibération n° 188/2022 : Budget annexe Flobail - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Monsieur CHASTAGNAC

Il s'agit de l'affectation de l'excédent que je viens d'évoquer.

ADOPTION

8. Délibération n° 193/2022 : Convention d'objectifs et de financement dite Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne pour les années 2022 à 2025

Madame LAMBILLIOTTE

Concernant le rapport numéro 13 et les délibérations présentées en commission n° 3, celui-ci a été adopté à l'unanimité. La majorité des établissements dédiés aux familles sont cofinancés avec la CAF à l'aide de la prestation de service calculée à l'heure de fonctionnement ainsi que des prestations complémentaires issues du contrat enfance-jeunesse. Ce contrat est remplacé par une autre convention triennale à laquelle il faut obligatoirement souscrire pour prétendre au cofinancement : la CTG (convention territoriale globale).

Les rapports suivants (n° 14 et n° 15 sur l'accueil des loisirs extrascolaires et périscolaires) concernant les avenants à signer pour bénéficier de l'aide au financement des accueils pendant les vacances et pendant les temps périscolaires.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

9. Délibération n° 194/2022 : Avenant 2022 à la convention d'Objectifs et de Financement ALSH Extrascolaire n° 128 855 - Bonus territoire CTG

ADOPTION A L'UNANIMITE.

10. Délibération n° 195/2022 : Avenant 2022 à la Convention d'Objectifs et de Financement « ALSH Périscolaire » n° 128 860 - Bonus territoire CTG

ADOPTION A L'UNANIMITE.

11. Délibération n° 182/2022 : Mise en place d'un dispositif de solidarité de soutien au pouvoir d'achat : annulation de recette et soutien alimentaire

Monsieur ÖZTORUN

La délibération est rattachée à la convention adoptée au titre du point 13 de l'ordre du jour. Le projet de gestion urbaine de proximité sera un outil pour réduire les impacts négatifs des travaux, et pour résoudre les problèmes du quotidien dès aujourd'hui (traitement des incivilités, amélioration du cadre de vie...). Le document a vocation à être un cadre pour formaliser l'ensemble des espaces de travail et de décision, et mieux coordonner les interventions dans les quartiers de la ville sur la base d'un diagnostic commun entre les acteurs. Le champ d'action de chacun sera par ailleurs clarifié. Les habitants seront en outre associés en permanence.

Ce projet de GUP vise à répondre à quatre priorités politiques :

- Garantir l'entretien courant du quartier pour un cadre de vie amélioré ;
- Améliorer la qualité des espaces extérieurs pour rendre les quartiers exemplaires ;
- Combiner transformation du quartier et vie quotidienne dans la conduite des travaux ;

- Garantir une proximité avec les habitants et renforcer la communication.

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés

12. Délibération n° 189/2022 : Subventions allouées au mouvement associatif aux titres du fonctionnement et de l'aide aux projets

Monsieur le Maire

Il y a deux types de subventions : le fonctionnement et les projets. Les villes candidates se déclarent auprès de la maison des associations et une commission paritaire instruit les dossiers. Il est demandé d'approuver les propositions de versement des subventions pour 2022. Le versement aura lieu en une seule fois.

ADOPTION A L'UNANIMITE

13. Délibération n° 190/2022 : Convention de partenariat festival ciné junior 2023 entre la ville de Villejuif et l'association cinéma public

Madame MORIN

Le rapport a été approuvé à l'unanimité en commission n° 3. Il s'agit du renouvellement d'une convention entre la ville et la maison pour tous Gérard Philippe sur le partenariat du festival de cinéma junior pour 2023. Ce festival est accueilli régulièrement dans la MPT et donne satisfaction à tout le monde : enfants, professeurs des écoles... Il est proposé de renouveler le partenariat.

ADOPTION A L'UNANIMITE

14. Délibération n° 191/2022 : Subvention à la coopérative de l'école Simone Veil pour la mise en place d'une bibliothèque

Monsieur WEBER

L'école Simone Veil est la dernière-née des écoles à Villejuif. Elle est dotée d'un espace de bibliothèque, mais pas de ressources pour acheter des ouvrages. L'équipe enseignante et les parents d'élèves s'en sont inquiétés. L'association des parents d'élèves s'est mobilisée pour acquérir des livres de son côté mais s'est aussi naturellement tournée vers la Ville pour constituer un fonds digne d'une école élémentaire et primaire. La directrice nous a adressé un projet en annexe du rapport. Nous proposons au Conseil de doter l'école d'une liste de livres qui figure dans cette annexe.

ADOPTION A L'UNANIMITE

15. Délibération n° 192/2022 : Avances de subvention de fonctionnement aux associations et clubs sportifs pour la saison 2022/2023

Monsieur le Maire

Le budget est voté sur une année civile alors que les clubs fonctionnent sur une saison à cheval entre deux années civiles. Nous devons donc anticiper leurs besoins en trésorerie. Pour les

associations percevant moins de 1 000 euros, l'intégralité de la subvention sera versée après vote du budget.

Monsieur MEYNE

Comme d'habitude, je ne prendrai part au vote puisque je fais partie d'une association concernée.

ADOPTION A L'UNANIMITE.
Monsieur MEYNE n'a pas pris part au vote.

16. Délibération n° 196/2022 : Convention CAF - Avenant Prestation de service accueil de loisirs sans hébergements (ALSH) « Accueil Adolescent Bonus Territoire CTG »

Madame KADRI

Il s'agit d'une convention territoriale globale (CTG) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des territoires. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et la ville. Dans ce cas, il s'agit d'un avenant pour subventionner l'accueil des jeunes.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

17. Délibération n° 197/2022 : Adhésion à l'Association des Villes universitaires de France (AVUF)

Monsieur WEBER

Villejuif n'est pas perçue par tous comme une ville universitaire. Pourtant, elle accueille de longue date l'enseignement supérieur, à travers notamment les écoles d'infirmiers, notamment, mais aussi l'EFREI, Sup Biotech, l'EPITA, l'INHNI dans le domaine de la propreté... Dans le domaine de la recherche, nous devons aussi citer l'institut Gustave Roussy. Le Projet Paris Saclay cancer cluster, qu'il porte avec d'autres partenaires, a été le premier retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Biocluster. C'est le début d'une formidable aventure sur le campus Grand Parc. Il faut savoir également qu'une délégation du CNRS est présente à Villejuif, dont l'effectif est de 700 agents dont 400 chercheurs. Enfin, des étudiants scolarisés ailleurs sont aussi nombreux à vivre à Villejuif, notamment en résidence étudiante.

Une conseillère déléguée à vie étudiante a été nommée pour suivre les sujets liés aux préoccupations des étudiants, qui portent notamment sur l'alimentation, outre le logement et l'emploi. Les étudiants participent à la vie locale.

Villejuif est bien une ville universitaire. C'est pourquoi nous vous proposons d'adhérer à l'association des villes universitaires de France pour la modique somme de 500 euros.

Monsieur BOUNEGTA

Nous voterons pour ce rapport. Villejuif adhère à plusieurs associations nationales ou internationales. Quel est le montant total des adhésions ?

Monsieur le Maire

L'information est publique, puisque tout passe par le vote de délibérations.

Monsieur BOUNEGTA

Connaissez-vous le montant total ?

Monsieur le Maire

L'information figure dans les rapports. Il faut se féliciter que Villejuif redevienne une ville de réseaux et de coopération, y compris au niveau international.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

18. Délibération n° 198/2022 : Versement d'une subvention de démarrage à la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) Leo Lagrange

Monsieur SOFI

Il s'agit là de subventionner une maison pluridisciplinaire médicale qui comprendra quatre à cinq médecins généralistes, des infirmiers et des kinésithérapeutes. La subvention démontre que nous investissons dans la santé, afin de lutter contre la désertification médicale.

Monsieur BOUNEGTA

Quand les médecins seront-ils installés ?

Monsieur SOFI

A la fin du premier trimestre 2023.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

19. Délibération n° 199/2022 : Approbation du dossier d'enquête parcellaire n° 3 de la ZAC Campus Grand Parc

Monsieur LAFON

Je présenterai les trois délibérations concernant Campus Grand Parc. La première, sur le dossier d'enquête parcellaire, concerne l'autorisation donnée à la SADEV de préempter les parcelles. Le dossier modificatif numéro 2 de la ZAC Campus Grand Parc ne porte que sur le passage à 36 % de logements sociaux dans la zone.

Monsieur DUBOC

Trois rapports concernent la révision de la ZAC Campus Grand Parc selon les objectifs de la nouvelle équipe élue en 2020. Il convenait bien d'augmenter la part de logements sociaux au sein de

la ZAC afin d'équilibrer la mixité sociale dans ce nouveau quartier. Nous avons souhaité aussi garantir une meilleure proportion d'espaces verts pour contrebalancer la diminution en surface du parc des Hautes Bruyères un poumon vert qui préserve la ville des nuisances de l'autoroute. C'est pourquoi nous voterons pour les rapports 19 et 20. En revanche, nous n'approuvons pas le dossier modificatif numéro 2 de la ZAC soit le rapport 21. Celui-ci indique bien que les nouveaux objectifs comportent « une réflexion sur la dé-densification du nombre de logements », ce qui correspond à la demande de notre groupe, et ensuite qu'il faut « améliorer sensiblement la part des espaces verts publics et privés de pleine terre ». Pourtant, le rapport prévoit toujours de dédier 215 000 m² de surfaces de planchers pour le logement en prévoyant la construction d'environ 3 300 logements. Or ce n'est en rien une diminution du nombre de logements sur l'ensemble de la ZAC, mais la poursuite à l'identique du programme de logement de l'ancienne mandature.

De plus, les discussions avec l'institut Gustave Roussy ont abouti à accroître de manière importante les surfaces dédiées à la recherche médicale et scientifique, ce qui est très cohérent avec le grand projet du campus dédié à la santé mais aboutit, selon les propos de la SADEV en comité de pilotage, à une dé-densification d'environ 500 logements. Nous souhaitons donc que le rapport soit modifié avec seulement 2 800 logements dans le nouveau programme, ce qui fera de toute façon un apport considérable de nouveaux habitants à qui nous devons garantir un espace vert de 10 m² par personne, conformément à nos engagements.

Rappelons enfin que le contrat de développement territorial négocié avec l'Etat par l'ancienne Maire, Madame Cordillot, pour prendre en compte l'ouverture de la gare Gustave Roussy du Grand Paris Express stipulait seulement 1900 logements dans la ZAC. Faute de ce correctif, qui porterait le nombre de logements de 3 300 à 2 800, nous voterons contre ce rapport, selon la position du groupe Villejuif Ecologie après en avoir débattu à la suite de notre abstention en 2^e commission.

Monsieur WEBER

Nous en sommes au modificatif numéro 2 qui mentionne une réflexion sur la « dé-densification en matière de logement ». Le nombre de logements prévus dans la ZAC n'est pas modifié, mais la réflexion doit se concentrer sur la partie sud de la ZAC. Installer des logements à proximité immédiate de la gare est cohérent avec les besoins de développement de Villejuif et de l'agglomération parisienne dans son ensemble. Pour des raisons sociales – compte tenu de la part du logement social – et environnementales, il est cohérent de construire à proximité immédiate de l'une des principales gares du Grand Paris Express, au croisement des lignes 14 et 15.

En revanche, il faut une réflexion sur la partie sud, au bord de l'avenue de la République, assez loin à pied des gares Gustave Roussy ou ex-Trois Communes – d'autant que les terres en présence sont en partie agricoles et horticoles. Le comité de pilotage a approuvé la proposition de la SADEV de faire appel à une équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par un paysagiste avec une volonté clairement affirmée de mettre en avant une réflexion, certes urbaine, mais pilotée par des problématiques beaucoup plus attentives et ouvertes aux questions environnementales.

Pour Réinventons Villejuif, c'est par une modification de la constructibilité de la ZAC en sa partie sud que nous imaginons une dé-densification.

Monsieur LAFON

J'ai du mal à comprendre certaines positions. Commencer une réflexion n'est pas l'arrêter. Voudriez-vous que tout soit terminé aujourd'hui ? Dans ce cas, c'est une position de principe et non

une réflexion. L'équilibre de la ZAC dépend de plusieurs villes. L'objectif de la réflexion est de savoir comment réaliser la dé-densification, dans quelle mesure, selon quel volume, etc.

Monsieur le Maire

La ZAC a rendu possible la réponse à l'appel de l'Etat sur la zone Paris Saclay Cancer Cluster. Le développement de l'oncologie à Villejuif est un projet de dimension internationale. Or sans la ZAC, nous n'aurions pas pu disposer de l'ensemble des équipes nécessaires, y compris pour pérenniser l'institut Gustave Roussy. Je salue le travail de l'association des maires de la vallée scientifique de la Bièvre qui a porté cette ambition de santé. Les objectifs fixés collectivement par les chercheurs, les médecins, les élus locaux et nationaux... sont aujourd'hui presque atteints. Le sujet ne concerne pas que la santé, mais aussi la ville, puisque la ZAC a un rôle dans le renouvellement de la cité Alexandre Dumas. Elle permettra en effet d'oxygéner les quartiers au sud. Enfin, elle servira à réaliser certains engagements vis-à-vis de la population en termes de compensation écologique notamment.

Je souhaite rencontrer rapidement les représentants de l'Etat pour vous apporter ensuite davantage d'éléments sur l'évolution de la ZAC et l'atteinte des objectifs que je viens d'évoquer.

Je vous propose de voter le rapport 19.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

- 20. Délibération n° 200/2022 : Approbation de l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement de la ZAC Campus Grand Parc et autorisation donnée à M. le Maire de le signer**

***ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
5 ABSTENTIONS***

- 21. Délibération n° 201/2022 : Dossier de réalisation modificatif n° 2 de la ZAC Campus Grand Parc**

***ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
7 VOIX DEFAVORABLES, 5 ABSTENTIONS***

- 22. Délibération n° 202/2022 : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2021 de la ZAC Aragon**

Monsieur LAFON

Les délibérations portent sur un bilan à la date de décembre 2021. Les documents devraient être remis plus tôt dans l'idéal, en même temps que le compte administratif.

Monsieur WEBER

En effet, les deux documents sur les ZAC sont importants. Il y est question de ce qui se passera en 2022, et il nous est demandé de les lire en... décembre 2022. Les recevoir plus tôt sera évidemment important.

23. Délibération n° 203/2022 : Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2021 de la ZAC Campus Grand Parc

Monsieur LAFON

Ce dossier est à rattacher au précédent.

Monsieur WEBER

S'agissant de Campus Grand Parc, un local avec une très belle maquette existe, mais il n'est jamais ouvert, et l'information reste confidentielle. Les Villejuifois s'interrogent. Il y a un effort à faire en termes de démonstration dans le local prévu à cet effet.

Monsieur le Maire

Nous ne le pouvons pas, pour la simple raison que nous n'avons pas l'engagement de l'Etat. Celui-ci intervient après deux ans de négociation. Nous ne pouvons pas proposer de maquette avant la conclusion de l'accord. Nous pourrions, je l'espère, bientôt faire mieux vivre le projet sur la base de maquettes, visuels, etc.

*ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
5 ABSTENTIONS*

24. Délibération n° 204/2022 : Demande de permis de démolir la propriété communale au 20 rue de Verdun et autorisation de signature de la demande de permis

Monsieur ACHOURI

Je vous propose de traiter les trois rapports suivants concomitamment. Le premier est relatif à la démolition de la propriété communale du 20 rue de Verdun. Le second concerne le numéro 22 de la même rue et le troisième le 47 rue Condorcet.

Monsieur LAFON

Les dossiers diffèrent, car ce dernier concerne la création d'un espace vert à proximité d'une école. Je tiens à ce que cela soit relevé.

Monsieur BOUNEGTA

Sur les 20 et 22 rue de Verdun, nous ne connaissons pas la destination des terrains.

ADOPTION.

- 25. Délibération n° 205/2022 : Demande de permis de démolition de la propriété communale située au 22 rue de Verdun et autorisation de signature de la demande de permis de démolir**

ADOPTION.

- 26. Délibération n° 206/2022 : Demande de permis de démolir la propriété communale au 47 rue Condorcet et autorisation de signature de la demande de permis**

ADOPTION A L'UNANIMITE.

- 27. Délibération n° 207/2022 : Adhésion au Cerema**

Monsieur LAFON

Le Cerema intervient auprès de l'Etat et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Le site web du Cerema contient par ailleurs des documents très intéressants sur différentes thématiques. Le montant annuel de la contribution est de 1 000 euros la première année, 2 000 euros les années suivantes.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

- 28. Délibération n° 208/2022 : Octroi de la garantie communale pour l'emprunt souscrit par CDC Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et consignations - en vue de la réhabilitation de 60 logements dans la Résidence autonomie « Les Lozaitz »**

Madame MOROT

La résidence est conventionnée APL. Elle peut accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale à hauteur de 30 %, soit 23 places. La garantie d'emprunt permettra à la ville d'obtenir 12 studios en réservation de logement qui seront ensuite attribués par l'action sociale le rapport a reçu un avis favorable unanime en commission.

Madame ESCLANGON

Si tous les bailleurs sociaux étaient de cette qualité sur l'entretien et la rénovation des espaces d'habitation, la ville en sortirait grandie.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

29. Délibération n° 209/2022 : Subventions au bailleur social Valdevy dans le cadre de l'appel à projets aux bailleurs - Résidence Armand Gouret et Résidence Benoit Malon

Madame MOROT

Dans le cadre du PPI, notre ville avait décidé d'aider les bailleurs sociaux à investir pour une meilleure qualité de vie des résidents, tant sur la voirie que les espaces extérieurs. L'aide se traduit par une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du projet hors études, dans une limite annuelle de 500 000 euros. Dans un premier temps, nous avons lancé l'appel à projets, mais nous n'avons pas eu de retour. En conférence des bailleurs, nous avons réitéré notre souhait de les accompagner pour améliorer le cadre de vie des résidents, et nous avons prolongé d'un mois l'appel à projets. A l'issue de celui-ci, nous avons finalement reçu deux projets. Le premier concerne la résidence Benoît Malon, où le bailleur Valdevy propose d'installer des îlots fraîcheur pour un prix total de 65 362 euros, soit une subvention de 32 681 euros. Le second projet concerne Armand Gouret, toujours avec le bailleur Valdevy. Il s'agit ici d'espaces verts, d'îlots de fraîcheur et de la réhabilitation totale et de la mise en sécurité d'un terrain multisports. Le coût total de cette opération s'élève à 279 763 euros et sera accompagné d'une subvention de 139 881 euros.

Monsieur CHASTAGNAC

Je salue ce dispositif. En tant que vice-président de Valdevy, je ne peux que constater l'importance de l'aide accordée au bien-vivre des résidents. Je remercie d'avance le Conseil municipal.

Monsieur ACHOURI

Je ne prendrai pas part au vote, étant salarié de Valdevy.

Monsieur le Maire

Monsieur CHASTAGNAC non plus, et Madame BRIENZA, membre du Conseil d'administration, non plus. Je vous propose de passer au vote.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

Madame BRIENZA, Messieurs ACHOURI et CHASTAGNAC n'ont pas participé au vote.

30. Délibération n° 210/2022 : Rémunération des agents mobilisés pour les opérations de recensement

Madame LEYDIER

Le rapport a été présenté en commission 1. Il n'avait pas fait l'objet de demande d'intervention. Le détail de la rémunération des agents est expliqué. La philosophie est la même, avec une rémunération équitable entre ceux qui ont des zones plus denses et les autres. L'objectif est d'améliorer nettement la qualité du recensement puisque des financements sont en jeu pour la ville.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

31. Délibération n° 211/2022 : Créations et suppressions de postes suite au CT du 14/11/2022

Madame LEYDIER

Il est demandé au Conseil d'acter des créations et suppressions de postes qui sont liées à des réorganisations dans deux directions, ceci pour répondre au mieux aux besoins des usagers, et avec une hausse nette du nombre de postes.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

32. Délibération n° 212/2022 : Élection d'un. e délégué. e pour représenter la commune au comité syndical du syndicat intercommunal pour la géothermie Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif

Monsieur le Maire

Il s'agit de remplacer Madame CASEL, démissionnaire du Conseil municipal. Après échange avec les différents groupes d'opposition, Monsieur MILLE est proposé.

Je vous propose de voter à main levée si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

33. Délibération n° 213/2022 : Modification de la composition de la commission communale d'accessibilité instituée par la délibération n° 093_2020

Monsieur le Maire

Il s'agit d'une modification de la représentation. Il faut acter que la commission est représentée par le maire, 5 élus, 4 membres d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées, un membre d'association ou d'organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques, des usagers, des membres des services techniques, un représentant des gestionnaires de logements, deux représentants des services de l'État avec voix consultative...

Madame ETTORI

Monsieur TOUNKARA ne souhaite pas renouveler sa candidature. Nous proposons donc celle de Madame ESCLANGON.

Monsieur le Maire

Monsieur TOUNKARA n'est pas là.

Madame ETTORI

C'est lui qui nous a proposé directement ce changement. Il peut vous adresser un mail demain.

Monsieur le Maire

Nous vous croyons sur parole, mais il me faudra en effet un écrit.

Madame ETTORI

C'est normal.

Madame BOUNEGTA

Peut-on acter que Madame ESCLANGON est candidate ?

Monsieur le Maire

C'est un arrêté. Le vote ne porte que sur la composition de l'instance.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

- 34. Délibération n° 214/2022 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Modification des représentants du conseil municipal de Villejuif – Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre**

Monsieur le Maire

Suite à la modification des délégations au Conseil municipal de juin 2022, nous présentons Monsieur CHASTAGNAC comme titulaire à la place de Monsieur ACHOURI ainsi que Monsieur LIPIETZ comme suppléant.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

- 35. Délibération n° 215/2022 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - désignation des représentants du conseil municipal de Villejuif - MGP**

Monsieur le Maire

Il s'agit de désigner les représentants du Conseil municipal de Villejuif. Nous proposons Monsieur CHASTAGNAC comme titulaire et Madame LEYDIER comme suppléante.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

36. Délibération n° 216/2022 : vœu sur les problématiques de mobilités et sur les difficultés dans les transports franciliens

Monsieur DUBOC

Ile-de-France mobilité a lancé la semaine dernière une augmentation du Pass Navigo, qui passera de 75,20 à 84,10 euros, tandis que le ticket à l'unité passera de 1,90 à 2,10 euros dès le 1^{er} janvier prochain. L'Etat et le Conseil régional se renvoient la balle et renâclent à financer le transport au quotidien de millions de Franciliens, alors que les financements existent : versement transport des employeurs, taxes sur la masse salariale, etc. Cette augmentation de tarif vient s'ajouter aux effets déjà bien visibles de la réduction de l'offre de transports sur la quasi-totalité des réseaux de transports en commun en Ile-de-France. Il s'agit d'une double aberration. D'abord une aberration sociale. Cette augmentation tarifaire va à nouveau creuser les inégalités, par exemple entre les usagers les plus touchés par la diminution du pouvoir d'achat et la pauvreté, qui ont massivement recours aux transports en commun, et ceux qui peuvent télétravailler ou qui bénéficient d'une bonne prise en charge domicile-travail de leur employeur. C'est aussi une aberration environnementale, puisque les transports en commun sont le mode de transport qui émet le moins de CO₂ et qu'ils permettent d'éviter les embouteillages automobiles et leur impact sur la qualité de l'air. En dépit de l'urgence énergétique, l'Etat et la région envoient un signal très inquiétant sur leurs intentions en matière de transition écologique juste socialement. Je vous demande de voter massivement ce vœu du conseil municipal qui demande que de nouvelles sources de financement pour les transports en commun soient recherchées, que l'on stoppe les privatisations et les mises en concurrence, que l'offre de transports soit augmentée, que le niveau de la tarification soit gelé au moyen d'un moratoire, que les travailleurs des secteurs du transport en commun bénéficient de hausses de salaires et de l'amélioration de leurs conditions de travail. Enfin, dans ce vœu nous demandons également que le financement des mobilités actives (marche à pied, vélo, covoiturage...) soit augmenté considérablement.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

37. Délibération n° 217/2022 : Vœu de la municipalité relative aux mobilités

Madame KADRI

Le service se dégrade chaque jour. Les temps d'attente sont insupportables et les transports bondés. C'est le cas sur la ligne 7 qui dessert trois arrêts à Villejuif. Valérie Péresse a fait le choix de réduire l'offre de transport et d'augmenter le Pass Navigo. Pour sa part, le groupe communiste et citoyen est pleinement engagé dans la mobilisation et la bataille pour exiger le gel du tarif du Pass Navigo et un retour à 100 % de l'offre de transports en commun. Nous exigeons aussi l'arrêt de la privatisation et un plan de recrutement d'urgence. Nous invitons les Villejuifois et l'opposition à signer la pétition que nous avons lancée, qui recueille aujourd'hui plus de 50 000 signatures. Nous saluons la mobilisation de tous les maires sur ce sujet.

Monsieur LAFON

Le Pass Navigo ne représente que 26 % des ressources globales. Toutes les autres ressources auraient pu être activées, et il n'y a aucune raison que ce soit celle-là qui ait été choisie. En cela, la décision est scandaleuse. La Cour des comptes a fait un rapport sur le financement des transports en Ile-de-France. Elle indique que deux pistes méritent d'être exploitées. La première consisterait à faire participer les automobilistes à travers une écocontribution ou à travers la part régionale de la TIPCE. Dans le second cas de figure, puisque développer les transports favorise la valeur foncière

des biens proches des réseaux de transport, il est proposé d'utiliser une part des taxes foncières de manière à financer Île-de-France Mobilité

Madame TAILLE POLIAN

La décision d'augmentation du Pass Navigo est absolument inacceptable. Il y avait d'autres solutions pour financer, et notamment, pour le gouvernement, une augmentation de la contribution aux transports des salariés de la part des entreprises, ce qui a été refusé par le gouvernement lorsque cela a été proposé par amendement. La situation est ubuesque dans notre pays, où l'on aide les automobilistes – ce qui était tout à fait nécessaire – mais pas les usagers des transports en commun, qui subissent au contraire une hausse de tarifs alors que les conditions de service du métro et RER se dégradent.

Monsieur BOUNEGTA

Valérie Pécresse voulait faire pression sur le gouvernement qui s'est engagé à l'époque d'Edouard Philippe à verser 480 millions d'euros à la région. Il était question d'un Pass à 100 euros, Madame Pécresse indiquant ne pas avoir d'autre choix si la somme en question n'était pas versée. Il est prévu que le Pass n'augmente que de 10 %, puisque le gouvernement a accepté le gouvernement de 200 millions d'euros au lieu de 480.

Monsieur le Maire

Il y a évidemment un sujet financier, mais si la stratégie était de faire pression sur le gouvernement, il semble bien que cela a échoué. Au final, des millions d'usagers en sont victimes et l'augmentation des coûts est massive, au moment où l'évolution du pouvoir d'achat et les impératifs écologiques conduiraient à des choix contraires, à l'instar de Dunkerque, Clermont-Ferrand, ou encore, à Martigues où des expérimentations sur la gratuité sont menées. Le vœu ne porte pas que sur la question financière, mais aussi sur les mobilités douces, et la privatisation du réseau de transports qui est un non-sens absolu. Une entreprise comme la RATP, enviée dans le monde entier, ayant construit un réseau qui fonctionne, sera privatisée pour des raisons purement politiques. On offrira donc au privé cette entreprise grâce à un artifice, puisque les entreprises concourant à la privatisation sont en partie détenues par l'Etat lui-même ou la Caisse des Dépôts et consignations. Nous sommes là dans le dogmatisme le plus absolu. Le résultat est que la RATP peine à recruter des agents pour faire fonctionner nos transports.

*ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
5 ABSTENTIONS*

38. Délibération n° 218/2022 : Vœu de soutien au peuple iranien

Monsieur LAFON

Ce vœu est le résultat d'une interpellation par des Villejuifois d'origine iranienne qui m'ont demandé ce que l'on pouvait faire. Je leur ai répondu sincèrement que nous ne pouvions pas faire grand-chose, hormis présenter ce vœu qui adresse nos condoléances et des témoignages de sympathie aux familles des personnes tuées pour avoir manifesté en Iran. Je vous invite à consulter la liste des dénonciations contenue dans le vœu. Nous demandons le retour au fonctionnement normal des communications dans le pays, et nous demandons à notre gouvernement de poursuivre

ses initiatives diplomatiques visant à obtenir de l'Iran qu'il respecte les conventions internationales, notamment celles relatives aux droits civils et politiques.

Madame MANTION

Nous affirmons le soutien du groupe Réinventons Villejuif au vœu proposé en soutien au peuple iranien. Nous savons que dans nombre de pays, la situation des droits des femmes s'est extrêmement dégradée. Je pense par exemple à l'Afghanistan, ou même aux États-Unis où le droit à l'avortement est menacé. Le combat pour le droit des femmes est perpétuel.

Monsieur ÖZTORUN

Au nom du groupe Communiste et citoyen, nous voterons pour ce vœu. Nous affirmons notre pleine solidarité avec le peuple iranien, les femmes iraniennes et les jeunes iraniens qui se battent contre un système cadencé et dictatorial, brisant toutes les aspirations, par exemple celles des Kurdes souffrant d'oppression permanente.

Partout dans le monde, le lien entre oppression des peuples, oppression des femmes et montée de l'obscurantisme et du fascisme est tout à fait objectif.

Madame BRIENZA

Je réaffirme le soutien de mon groupe au peuple iranien. J'ai une pensée particulière pour les Iraniens et Iraniennes de France et de Villejuif. Je sais à quel point il est douloureux pour eux de ne pas pouvoir faire plus.

Monsieur BOUNEGTA

Au nom du groupe de l'opposition, nous allons voter ce vœu pour soutenir le peuple iranien.

Madame TAILLE POLIAN

A titre d'information, la répression en Iran a connu une nouvelle étape avec les exécutions qui ont commencé après les condamnations à mort. 55 personnes sont aujourd'hui à quelques secondes peut-être d'être exécutées. Il y a une campagne sur les réseaux sociaux intitulée « Stop executions in Iran ». Dans ce cadre, il est demandé à des parlementaires de parrainer les condamnés à mort à qui il est reproché par exemple de mener une guerre contre Dieu... Il faut relayer ces initiatives sur les réseaux sociaux et espérer que la diplomatie citoyenne puisse faire évoluer les choses.

ADOPTION A L'UNANIMITE.

39. Délibération n° 219/2022 : Vœu de soutien aux établissements dynamiques d'insertion de la région Ile-de-France

Madame TAILLE POLIAN

Ce vœu rédigé rapidement il y a quelques jours fait suite à une entrevue avec des représentants des espaces dynamiques d'insertion de Villejuif, gérés par l'association « Faire ». Les espaces dynamiques d'insertion sont une spécialité de l'Ile-de-France qui a fait ses preuves depuis plusieurs

dizaines d'années pour aider et accompagner les jeunes qui sont le plus en difficulté du point de vue de l'insertion. A Villejuif, l'espace est ouvert 20 heures par semaine et offre aux jeunes des activités afin qu'ils puissent envisager une formation, une insertion professionnelle et une reconstruction. Une centaine de jeunes de notre ville sont aidés par cette association chaque année. Je la remercie et je remercie ses salariés.

Brutalement, il y a quelques jours, le vice-président de la région Ile-de-France a réuni les espaces dynamiques d'insertion pour leur annoncer que leurs subventions ne seraient pas renouvelées pour 2023. Le vœu proposé aujourd'hui a pour vocation d'alerter et demande avec force à Madame Valérie Pécresse de revenir sur une décision justifiée par l'argument selon lequel elle souhaite financer des dispositifs « plus efficaces ». Pourtant ce dispositif est efficace, avec un taux de sortie de plus de 70 %.

Evidemment, on ne peut demander aux jeunes en question de retourner en formation ou à l'emploi du jour au lendemain, car ils sont très éloignés de l'insertion. On peut choisir de se désintéresser de ce public, ou bien continuer de subventionner les structures – ou à défaut, *a minima*, créer d'autres structures ou ménager une période transitoire, ce qui n'est aucunement envisagé. Nous interpellons aussi l'Etat à travers la préfète, pour essayer de trouver des solutions.

J'ajoute que le vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France a également décidé de continuer d'attaquer les institutions venant en aide aux jeunes en réduisant drastiquement la subvention aux missions locales. Notre région est totalement hors-sol et casse les structures qui fonctionnent bien pour aider les jeunes. Ces décisions sont inacceptables.

Madame LEYDIER

Il faut se rappeler cette phrase du 30 août 2005 de Laurence Parisot, alors Présidente du MEDEF : *« La vie, la santé, l'amour sont précieuses. Pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? »* Aujourd'hui, on supprime brutalement les subventions apportées à des structures ayant fait la preuve depuis des années de leur capacité à accompagner les jeunes en difficulté. C'est le principe de la double peine. On précarise la précarité. Pourtant, les jeunes sont particulièrement en difficulté au sortir de la crise sanitaire. Aujourd'hui, le choix politique de les abandonner est fait.

Pour notre part, nous soutenons le vœu proposé.

Monsieur LIPIETZ

On attaque le cœur de l'économie sociale et solidaire à travers les entreprises d'insertion. L'association Faire a toujours été le pilier de cette économie à Villejuif. Vous pouviez y faire réparer vos ordinateurs, rencontrer à tout moment des membres de l'association qui offraient un accueil de qualité. En 2022, s'en prendre à une telle structure est criminel.

Madame MOROT

A Villejuif, c'est aussi le Tick Truck qui permet de réduire la fracture numérique... Nous apportons tout notre soutien aux dirigeants de Faire qui se battent depuis des années pour les jeunes Villejuifois.

Monsieur OUAHRANI

Nous apportons notre soutien à ces acteurs majeurs qui ont animé une sorte de « maison de la seconde chance » où j'ai amené plusieurs fois des stagiaires... Le travail fait dans le numérique, le

reconditionnement, le jardinage, la cuisine est colossal. Avoir cette structure sur notre territoire est une chance.

Les services de l'Etat ont apporté un financement à une association qui prend aujourd'hui un « coup de poignard dans le dos », dans la conjoncture post COVID où la jeunesse est fragilisée. C'est incompréhensible. Nous aurons de plus en plus de mal en tant que politique à regarder nos jeunes en face.

Madame MANTION

Notre groupe soutient ce vœu. La décision incriminée est incompréhensible et génère de la colère. Elle est en plus totalement irresponsable compte tenu des enjeux pour les jeunes et leur manque de perspectives. Ils font face à une précarité très importante et le sens renvoyé par une telle décision est catastrophique. Cela contribuera à briser la confiance, à briser le service public et par conséquent, à déliter totalement le lien social. Nous apportons notre soutien aux structures concernées et aux professionnels qui les font vivre.

Monsieur BOUNEGTA

La décision de supprimer la subvention fait suite à un bilan de la structure qui laisse à désirer, d'après mes informations.

Monsieur le Maire

Je pense alors que Madame Péresse est mal informée sur le bilan réel de l'association...

ADOPTION, A LA MAJORITE des suffrages exprimés
1 ABSTENTION

Monsieur le Maire

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21 heures 50.

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental
Du Val-de-Marne



Mme Maritza MUNOZ
Secrétaire de séance

